

PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 NOVEMBRE 2012

La séance est ouverte à 21 heures, sous la présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire, qui a régulièrement convoqué le Conseil Municipal le 8 novembre 2012.

N° DE DOSSIER : 12 F 00 - NOMINATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal nomme Madame Marie-Christine NICOT, secrétaire de séance, qui procède à l'appel.

Etaient présents :

Monsieur LAMY, Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Monsieur LEBRAY, Madame GENDRON*, Madame GOMMIER, Monsieur HAÏAT, Madame MAUVAGE, Monsieur MAILLARD, Madame USQUIN, Madame NICOT, Monsieur STUCKERT, Monsieur CHARREAU, Madame ROCCHETTI, Monsieur PERRAULT, Monsieur RAVEL, Madame KARCHI-SAADI, Madame TÉA, Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur ROUSSEAU*, Madame DE CASTRO COSTA, Monsieur QUÉMARD, Monsieur BLANC, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD, Madame FRYDMAN, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD

*Madame GENDRON (sauf pour le dossier 12 F 00, le procès-verbal de la séance du 27 septembre 2012, le compte rendu des actes administratifs)

*Monsieur ROUSSEAU (sauf pour le dossier 12 F 00, le procès-verbal de la séance du 27 septembre 2012, le compte rendu des actes administratifs, les dossiers 12 F 01-02-03-04-05)

Avaient donné procuration :

Monsieur BATTISTELLI à Monsieur HAÏAT
Monsieur BAZIN d'ORO à Monsieur PIVERT
Monsieur FAVREAU à Madame USQUIN
Monsieur ROUSSEAU à Madame BOUTIN
Mademoiselle DEMARIA-PESCE à Monsieur LAMY
Madame BRUNEAU-LATOUCHE à Monsieur PÉRICARD

Secrétaire de séance :

Madame NICOT

Monsieur le Maire a la tristesse de faire part au Conseil Municipal du décès d'un de ses anciens collègues, Monsieur Michel LE CROISEY, survenu le 28 septembre dernier à l'âge de 83 ans.

Né à Paris, Michel LE CROISEY s'était engagé dans les Forces Françaises de l'Intérieur, très jeune, pendant la Seconde Guerre Mondiale. Il fera ensuite une carrière dans l'industrie du pétrole.

Installé à Saint-Germain-en-Laye depuis 40 ans, il fut Conseiller Municipal de 1989 à 1995. Il était principalement en charge de la Police municipale, de la circulation et du stationnement. Il a siégé au Conseil de la SEMAGER, au sein du Syndicat intercommunal pour la construction et la gestion d'une piscine et du Syndicat intercommunal de la Boucle de la Seine. Il était également membre du Comité technique paritaire et du Conseil d'administration de la Caisse des Écoles.

Tous ceux qui l'ont connu savent que c'était un homme d'action. Très impliqué dans tout ce qu'il faisait, il était notamment très engagé en matière de la sécurité routière, très attaché à la vie locale Saint-Germanoise et participait bénévolement à la vie de nombreuses associations. Il est resté notamment longtemps Trésorier de l'Association générale des familles. L'ayant bien connu, Monsieur le Maire peut témoigner que c'était un homme qui avait un sens très profond de l'engagement, mais aussi de l'amitié.

Michel LE CROISEY était très attaché à sa région d'origine, le Cotentin, où il a été inhumé.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'observer une minute de silence en sa mémoire.

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 27 septembre 2012 à l'approbation du Conseil Municipal.

Le procès-verbal de la séance du 27 septembre 2012 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire rend compte des actes administratifs pris dans le cadre de la délégation donnée par le Conseil Municipal.

Il intervient sur le marché d'étude prospective signé avec l'Agence BERNARD pour l'adaptation et l'optimisation de la capacité d'accueil des équipements scolaires de la Ville. Celui-ci intègre notamment les évolutions de population susceptibles d'intervenir du fait des opérations urbanistiques lancées.

Monsieur LÉVÊQUE demande si cette étude se penchera également sur la question des équipements de restauration scolaire.

Monsieur le Maire répond par l'affirmative.

Monsieur PÉRICARD évoque le marché conclu le 26 septembre 2012 avec la société PICHETA. Il sollicite un complément d'informations concernant l'ajustement des prix en plus-value, soit + 67 000 €, pour des travaux non compris.

Monsieur le Maire répond que les moins-values portent sur la fourniture et la pose de garde-corps, sur des châssis à soufflet dans le local ainsi que sur la reprise des alimentations des ascenseurs existants. Les plus-values, quant à elles, concernent la réalisation d'une trappe d'accès aux machineries de l'ascenseur sur toiture, un murage d'ouverture dans les bâtiments conservés, la réalisation d'un enduit sur les murs desdits bâtiments, la mise en place des panneaux d'affichage, la remise en état de marches d'escaliers, des travaux d'électricité sur les ascenseurs du parking pour recherche de pannes, la fermeture de trémies sur la dalle de couverture, avec coffrage, ferrailage et bétonnage. Il ne s'agit donc pas de travaux très importants, mais liés à la bonne exécution de la démolition.

Monsieur FRUCHARD revient sur le marché d'étude prospective pour les capacités d'accueil des équipements scolaires de la Ville, pour un montant de 42 000 €. Il s'interroge sur le périmètre de cette étude, car cette somme paraît déjà relativement importante, et demande si cela va au-delà de la répartition dans les différentes écoles, dont on a évoqué la nécessité suite notamment au quartier de la « Lisière Pereire ».

Monsieur le Maire explique qu'il existe, en plus des éléments déjà évoqués, une étude plus détaillée de quatre sites qui sont les écoles Marie Curie, Bonnenfant, Giraud Teulon et vraisemblablement Frédéric Passy, notamment en liaison avec l'opération de la « Lisière Pereire » pour Marie Curie et Frédéric Passy.

Aucune autre observation n'est formulée.

N° DE DOSSIER : 12 F 01 - CESSION DU 30 RUE SCHNAPPER

Monsieur LEBRAY commente une illustration. Il rappelle que, lors de sa séance du 12 juillet 2012, le Conseil Municipal a constaté la désaffectation du 30 rue Schnapper et s'est prononcé favorablement pour sa cession à un bailleur social.

Ce bien est composé de deux emprises situées sur la parcelle cadastrée AM 57. La première est constituée d'un immeuble édifié sur 1 388 m². Il comprend 18 logements répartis en 5 niveaux pour une superficie totale de 978,75 m². La seconde est un terrain à bâtir pour une superficie de 2 538 m².

Suite aux avis de France Domaine estimant l'immeuble à 1 850 000 € et le terrain à bâtir à 1 100 000 €, une consultation a été lancée du 19 juillet au 28 septembre 2012 et des visites ont été organisées du 24 juillet au 10 septembre 2012.

Sur les cinq dossiers déposés, la société DOMNIS se classe en première position avec une offre à 2 200 000 € pour l'immeuble existant et 2 150 000 € pour le terrain attenant.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la cession des deux emprises sises 30 rue Schnapper à la société DOMNIS pour un montant total de 4 350 000 €.

Les Commissions « affaires financières », « travaux - urbanisme - environnement » et « affaires sociales » ont émis un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur le Maire signale que tous les candidats ont fait des offres très supérieures aux attentes et à l'évaluation des Domaines. Toutes ces sociétés sont tenues d'investir par l'État et investissent dans les endroits qui leur semblent propices, comme à Saint-Germain-en-Laye. Il rappelle que DOMNIS (ex Foyer Pour Tous), qui était essentiellement implanté au départ à Achères, puis a souhaité faire une stratégie de diversification en venant à Saint-Germain-en-Laye et à Poissy, a déjà réalisé 130 logements par cette procédure dans la Ville, notamment au 108 rue Saint-Léger et dans la rue des Bûcherons.

Monsieur le Maire indique à cet effet que les personnes souhaitant disposer d'informations sur les comptes de cette société peuvent naturellement les consulter sur internet. Enfin, il ne se dit pas surpris de cette décision, car DOMNIS accompagne la Ville de Saint-Germain-en-Laye depuis des années. Ainsi, lorsqu'elle ne peut pas investir, la société le fait clairement savoir, mais est aussi très demandeuse lorsqu'elle le peut. La construction de HLM à Saint-Germain-en-Laye présente à ses yeux, et on la comprend, des garanties du fait notamment d'un faible turn-over, dans la mesure où les locataires de HLM se plaisent généralement à Saint-Germain-en-Laye.

Monsieur LÉVÊQUE demande de combien de logements pourra disposer l'immeuble qui sera construit sur le terrain complémentaire au regard du règlement du PLU. Il demande également si le Conseil Municipal a un risque de revoir ce dossier lors d'une prochaine séance pour lui demander un allègement dû à une éventuelle surcharge foncière par rapport à la construction de logements sociaux.

Monsieur le Maire répond qu'il n'y aura pas de surcharge foncière dans ce cas précis. Quant à la première question, le projet porte sur 40 logements.

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, l'ensemble des dispositions susmentionnées.

N° DE DOSSIER : 12 F 02 - CESSIION DU 35 RUE DE BERGETTE

Monsieur LEBRAY commente une illustration. Il rapporte que la Ville est propriétaire d'un immeuble sis 35 rue de Bergette et cadastré AR 245. Il est constitué d'une maison individuelle et d'un garage sur une surface totale de terrain de 741 m².

Lors de sa séance du 12 juillet 2012, le Conseil Municipal a constaté la désaffectation de ce bien et s'est prononcé en faveur de sa cession.

Suite à l'avis de France Domaine en date du 12 juin 2012, estimant ce bien à 810 000 €, une première consultation a été lancée du 26 juin au 13 août 2012. Cette dernière étant restée infructueuse, une seconde consultation a été lancée auprès des bailleurs sociaux.

À l'issue de la seconde consultation lancée du 13 septembre au 15 octobre 2012, la société DOMNIS se classe en première position avec une offre de 810 000 € conforme à l'estimation des domaines. Elle envisage la création d'un petit immeuble d'habitation de l'ordre de 6 à 8 logements.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la cession du bien sis 35 rue de Bergette à la société DOMNIS pour un montant de 810 000 €.

Les Commissions « affaires financières », « travaux - urbanisme - environnement » et « affaires sociales » ont émis un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur le Maire précise qu'il y aura, sur ce dossier, une surcharge foncière de 5 000 € par logement, remboursable par le FAU et déductible d'éventuelles pénalités pour les communes qui n'ont pas encore atteint les seuils fixés par la loi SRU.

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, l'ensemble des dispositions susmentionnées.

N° DE DOSSIER : 12 F 03 - RÉVISION SIMPLIFIÉE N° 2 DU PLAN DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR

Monsieur LEBRAY commente une illustration. Il rapporte que le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) du centre historique de Saint-Germain-en-Laye a été approuvé le 3 mars 1988.

Sa révision totale est en cours depuis 2009. Elle nécessite une étude minutieuse et longue sur chaque parcelle et chaque bâtiment.

En 2010, le législateur a créé une « *procédure de modification des Plans de Sauvegarde et de Mise en Valeur* » afin de répondre plus rapidement à des demandes ponctuelles et précises au cœur des périmètres sauvegardés.

En juillet 2012, cette procédure a été mise en œuvre à Saint-Germain-en-Laye pour l'ancien immeuble de la Banque de France sis, rue de la République.

Aujourd'hui, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) a fait connaître à la Ville son intention de céder l'immeuble qu'elle occupe actuellement au 10 bis, rue des Joueries et cadastré AI 934.

Ce bâtiment ne comporte aucun élément patrimonial ou architectural qui justifie son classement en immeuble à conserver.

Sa vente prochaine est l'occasion de revoir le règlement attaché à cette parcelle afin d'augmenter les droits à construire et de réaligner le front bâti de la rue des Joueries. Ces modifications permettront l'arrivée d'un programme hôtelier en centre-ville et le développement des activités de service au sein du secteur sauvegardé.

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter Monsieur le Préfet des Yvelines en vue d'engager la procédure de modification du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur de Saint-Germain-en-Laye sur la parcelle AI 934.

La Commission « travaux - urbanisme - environnement » a émis un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur le Maire ajoute que la Commission locale du secteur sauvegardé sera appelée à se réunir à nouveau, comme elle l'a déjà fait pour une première demande de modification concernant l'ancien immeuble de la Banque de France.

Monsieur PÉRICARD demande si le fait que ces deux procédures simplifiées soient menées parallèlement à la procédure de révision d'ensemble impacte cette dernière.

Monsieur le Maire répond par la négative. En revanche, si elles aboutissent, la révision d'ensemble tiendra compte du résultat de ces procédures simplifiées.

Madame RHONÉ souhaite savoir si un nouveau lieu d'accueil de la CPAM a été prévu à Saint-Germain-en-Laye. Elle demande également ce que la Municipalité entend par « programme hôtelier » et quelles activités de service seront proposées.

Sur la première question, Monsieur le Maire répond que la Ville s'intéresse évidemment à ce que la CPAM reste disponible pour les Saint-Germanoises. Aussi, une proposition lui a été faite qui est de s'installer dans un des deux immeubles qui seront construits à la place de dalle au Bel Air. Il ne sait pas si la Caisse, qui est souveraine, l'acceptera, mais peut dire que la proposition émise semble l'intéresser et que les contacts sont en train de s'approfondir.

Sur le second point, rappelant que la Ville n'est pas partie prenante dans cette mutation, mais l'a suivie d'extrêmement près, Monsieur le Maire explique que l'acquéreur a indiqué gérer déjà un hôtel Ibis en franchise à Rueil-Malmaison et avoir le même projet à Saint-Germain-en-Laye. Cependant, il n'est pas en mesure d'en dire plus aujourd'hui.

Monsieur AUDURIER précise que, s'agissant d'un hôtel de ville, il n'y aura donc pas de restauration sur place autre que le petit déjeuner.

Monsieur le Maire ajoute que cela ne vaut que si le promoteur va au bout de son projet. En effet, autant l'acquisition est ferme, autant le projet peut évoluer.

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, l'ensemble des dispositions susmentionnées.

N° DE DOSSIER : 12 F 04 – « LISIÈRE PEREIRE » - BILAN DE LA CONCERTATION SUR LA RÉVISION SIMPLIFIÉE DU PLU

Monsieur LEBRAY commente une illustration. Il rapporte que, dans le cadre du projet d'aménagement de la « Lisière Pereire », la Ville a lancé concomitamment deux procédures de concertation préalables. La première porte sur le projet en lui-même. La seconde porte sur la révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) nécessaire à sa réalisation.

L'ensemble des éléments nécessaires au bilan de la concertation sur la révision du PLU étant réunis, il convient de les présenter au Conseil Municipal afin qu'il en délibère.

Par délibération du 7 juin 2012, le Conseil Municipal avait prescrit la révision simplifiée du PLU de Saint-Germain-en-Laye pour la réalisation du projet d'aménagement de la « Lisière Pereire » et en avait fixé les modalités de concertation :

- la parution d'articles dans la presse locale et dans le Journal de Saint-Germain,
- l'organisation d'une exposition avec ouverture d'un registre destiné à recueillir les observations des personnes tout au long de la concertation et tenu à la disposition du public,
- la présentation du projet aux associations et en Conseil de quartier.

La phase de concertation concernant la modification du PLU et associant les habitants au projet d'aménagement du quartier s'est achevée le 21 septembre 2012.

Une exposition permettant de présenter le projet s'est tenue dans le hall d'accueil du centre administratif du 11 juillet au 21 septembre 2012. Un registre destiné à recueillir les observations des personnes a été mis à disposition durant toute la durée de l'exposition.

Le projet de révision simplifiée du PLU a été annoncé et présenté dans différents organes de presse :

- Le Parisien du 27 juin 2012 - Annonces légales et judiciaires.
- Le Courrier des Yvelines du 27 juin 2012 - Annonces légales et judiciaires.
- Le Journal de Saint-Germain dans les numéros 610 du 7 juin 2012 « *Les grands projets avancent* » ; 611 du 6 juillet 2012 « *Arrêt sur images : Lisière Pereire : donner votre avis* » ; 612 du 7 septembre 2012 « *Réunion publique du 21 septembre Lisière Pereire, concerter pour réussir* ».

Le dossier de presse a été mis en ligne sur le site Internet de la Ville courant septembre 2012.

Durant toute la durée de la concertation, la Direction de l'urbanisme a reçu de manière continue les personnes désirant des éclairages sur le projet.

Des débats ont été organisés en Conseil de quartier les 25 mai et 5 juillet 2012. La concertation s'est achevée par un débat public en salle du Colombier le 21 septembre 2012.

Ces débats ont permis d'aborder avec le public les différents éléments de la modification du PLU :

- la modification des hauteurs,
- la suppression du coefficient d'occupation des sols (COS),
- la suppression de l'emprise au sol et d'espaces naturels,
- la modification des normes de stationnement.

Les observations recueillies sur le registre mis à disposition du public en ces différentes occasions n'ont montré aucune objection à la révision simplifiée du PLU pour l'aménagement de la « Lisière Pereire ».

Il est proposé au Conseil Municipal de tirer le bilan de la concertation préalable à l'élaboration de la révision du PLU pour l'aménagement de la « Lisière Pereire ».

La Commission « travaux - urbanisme - environnement » a émis un avis favorable à la majorité.

Monsieur le Maire rappelle que deux procédures sont menées en parallèle. La première concerne la révision simplifiée du PLU, tandis que la seconde a trait à l'opération de la « Lisière Pereire » proprement dite.

Monsieur PÉRICARD émet une observation de forme sur le libellé de la délibération. Son Groupe prend acte que la consultation publique a eu lieu, puisque des réunions de quartier ont été organisées, des locataires ont été reçus par Monsieur le Maire à plusieurs reprises, de même qu'une réunion publique s'est tenue en salle du Colombier et a rassemblé beaucoup de monde. Pour autant, il ne comprend pas ce que signifie « tirer le bilan de la concertation ». Monsieur PÉRICARD signale ensuite qu'il a été dit en Commission qu'aucune observation n'avait été portée au registre. Or, la délibération contient un paragraphe mentionnant : « Les observations recueillies n'ont montré aucune objection. ». Il reconnaît que s'il n'y a pas de mention et d'observation, il n'y a de facto aucune objection, mais s'interroge tout de même de savoir s'il n'y a eu véritablement aucune mention sur ce registre.

Monsieur LEBRAY indique qu'il n'a pas pris le soin de revoir les observations. Il pense que des observations ont été portées sur l'autre concertation, mais qu'aucune objection ou opposition n'a été formulée.

Monsieur le Maire revient sur ses indications précédemment évoquées concernant la première question, à savoir que la révision simplifiée du PLU n'a donné lieu à aucune observation, qu'elles soient positives ou négatives. Par conséquent, la Municipalité en tire la conclusion qu'il n'y a pas d'objection, du point de vue de la concertation, à poursuivre la procédure. En ce qui concerne la deuxième question, Monsieur le Maire note que cette opération globale de la « Lisière Pereire » suscite un certain nombre d'interrogations, la principale ayant trait aux difficultés de circulation. Cependant, dans le cas présent, il n'est question que des points précis évoqués par Monsieur LEBRAY pour la procédure qui porte uniquement sur cet aspect du dossier qu'est la révision simplifiée du PLU et qui n'a fait l'objet d'aucune observation.

Monsieur FRUCHARD indique que son Groupe a réagi, comme Monsieur PÉRICARD, sur le libellé de cette délibération et se demande effectivement quel est le fond du bilan de cette période de concertation. Pour lui, les réunions des Comités de quartier, qui ne sont pas publiques et où l'affluence est faible, ne paraissent pas être une méthode complètement significative pour tenir compte des avis de la population. En revanche, il note que la réunion publique du 21 septembre s'est bien passée, mais est intervenue très tardivement pour que les habitants du quartier et autres Saint-Germainois puissent se rendre au centre administratif et mettre leurs remarques dans le cahier de concertation. Par conséquent, il lui semble qu'il y a eu une légère erreur dans le calendrier entre la réunion publique qui a été un succès, avec un public nombreux et attentif, et la mise en place du cahier de concertation qui, en revanche, n'a pas bien fonctionné. Monsieur FRUCHARD souligne que c'est déjà la troisième fois que ce type d'erreur se produit et qu'il avait mentionné, la dernière fois, avoir été le seul à mettre un mot sur le cahier de concertation. Il observe donc un phénomène assez récurrent dans l'échec de ces concertations au centre administratif avec la mise en place d'un cahier. S'agissant de la réunion publique, Monsieur FRUCHARD note qu'elle a permis de soulever bon nombre de questions et pense qu'il est tout de même intéressant d'en tirer un bilan. Du point de vue de son Groupe, les questions les plus présentes et répétées au cours de cette réunion ont révélé une inquiétude des habitants du quartier concernant le flux de véhicules. Cette inquiétude n'était, cependant, pas très vive, les questions étaient tout à fait pondérées et l'ensemble du public s'exprimait de manière ordonnée et sans un caractère véhément.

Monsieur le Maire interrompt Monsieur FRUCHARD, estimant qu'il ne s'agit pas là du sujet. Le bilan de la concertation sur la « Lisière Pereire » sera tiré lors du prochain Conseil Municipal.

Monsieur FRUCHARD signale que la présente délibération est pourtant libellée ainsi.

Monsieur le Maire répète qu'il s'agit de tirer le bilan de la concertation sur la révision simplifiée du PLU et non sur l'opération de la « Lisière Pereire ». Il est donc inutile d'évoquer cette question dès aujourd'hui, puisqu'elle sera à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal, voire du premier Conseil de l'année 2013. Ici ne sont évoqués que les points indiqués par Monsieur LEBRAY et qui n'ont fait l'objet d'aucune discussion, ce que l'on peut regretter, mais cela n'en reste pas moins un fait, Monsieur FRUCHARD n'ayant lui-même d'ailleurs pas fait d'observation dans ce registre qui portait sur la hauteur, le stationnement et le nombre de places.

Monsieur LEBRAY souhaite donner une indication d'une corrélation entre cette modification du PLU et l'exigence en matière de places de parking, par exemple. Il explique que la proximité de la gare a permis de baisser le nombre de places nécessaires, car la Municipalité espère que cet élément permettra de réduire le trafic. On estime généralement que l'existence de parkings associés aux logements constitue une incitation à avoir des voitures. Ainsi, un arbitrage a été réalisé et a conduit finalement à baisser l'exigence du nombre de parkings à 1,4.

Monsieur le Maire rappelle à nouveau que la présente délibération ne porte que sur la révision simplifiée du PLU.

Monsieur FRUCHARD fait part de son accord pour renvoyer cette question de fond à un prochain Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, l'ensemble des dispositions susmentionnées.

N° DE DOSSIER : 12 F 05 - DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GÉNÉRAL DES YVELINES DANS LE CADRE DU PLAN TRIENNAL DE VOIRIE

Madame GENDRON commente une illustration. Elle rapporte que le Conseil Général des Yvelines dispose d'un plan triennal de subvention des travaux de voirie.

Cette subvention est attribuée en fonction de critères relatifs à la population et au linéaire de voirie. Dans ce cadre, la Ville de Saint-Germain-en-Laye peut prétendre à une aide à hauteur de 30 % du montant hors taxes des travaux plafonné à 302 100 € HT.

La programmation des travaux pour l'année 2013 a permis d'identifier deux opérations pouvant être subventionnées au titre du programme triennal de subvention des travaux de voirie.

La première concerne le réaménagement de la rue de la Croix de Fer entre les rues de la Vieille Butte et du Président Roosevelt.

La seconde concerne le réaménagement de la rue du Maréchal Joffre entre la rue Wauthier et la place Lamant.

L'estimation du montant global des travaux s'élève à 337 698,80 € HT.

Le montant étant supérieur au plafond fixé par le Conseil Général des Yvelines, la Ville peut solliciter le montant maximum de subvention prévu au plan triennal, soit 90 630 €.

La Ville s'engage à utiliser cette subvention, sous son entière responsabilité, sur les voiries communales d'intérêt communautaire ou départementales pour réaliser les travaux susmentionnés et repris au dossier communiqué au Département et à financer la part de travaux restant à sa charge.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention au taux maximum auprès du Conseil Général des Yvelines dans le cadre du programme départemental 2012-2013-2014 d'aide aux communes et structures intercommunales en matière de voirie et de signer tous les documents s'y rapportant.

Les Commissions « affaires financières » et « travaux - urbanisme - environnement » ont émis un avis favorable à l'unanimité.

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, l'ensemble des dispositions susmentionnées.

N° DE DOSSIER : 12 F 06 - DÉCISION MODIFICATIVE N° 4 - VILLE

Monsieur SOLIGNAC rapporte que cette dernière décision modificative de l'année 2012 s'équilibre en investissement à hauteur de 158 144 € et en fonctionnement à hauteur de 168 710 €.

Les dépenses de fonctionnement supplémentaires concernent le scolaire avec essentiellement l'achat de repas supplémentaires, ainsi que le transport scolaire. Deux subventions nouvelles sont à remarquer, la première à hauteur de 75 000 € pour l'association « C'est Notre Histoire » et la seconde à hauteur de 5 000 € pour l'association « Maison de l'Europe ». Des achats de repas apparaissent également pour la petite enfance. Des crédits pour le déménagement de l'Apothicaierie lié aux travaux du bâtiment Henri IV ont, en revanche, été reportés, ce projet ayant lieu en 2013 plutôt qu'en 2012.

Les recettes supplémentaires concernent le scolaire, suite à l'accroissement du nombre de repas, ainsi que des pénalités appliquées à Vinci pour le retard de chantier du parking Pompidou.

La section investissement porte sur le paiement de la dernière partie de la subvention d'équipement. Des crédits sont également prévus pour le remplacement des six colonnes enterrées des déchets recyclables, ainsi que pour la voirie, ce qui permettra d'accroître la capacité de stationnement du parc à cycles à raison de 78 places supplémentaires, chiffre non négligeable.

Cette délibération s'équilibre par des crédits liés à un ajustement sur le FCTVA, en attente de la notification annuelle.

Les Commissions « affaires financières », « travaux - urbanisme - environnement » et « affaires sociales » ont émis un avis favorable à la majorité.

La Commission « éducation - culture - sports » a émis un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur PÉRICARD indique que, pour l'ensemble, les modifications incluses dans cette décision modificative n° 4 n'appellent pas d'observation ou d'opposition de la part de son Groupe, notamment vis-à-vis de l'effort complémentaire demandé aux habitants de la Ville pour « C'est Notre Histoire ». Il rappelle que son Groupe a soutenu, depuis le départ, ce programme et estime, dans la mesure où il avait pris la garantie de combler ce déficit, qu'il faut donc l'assumer. Cependant, pour rester en cohérence avec le vote initial de son Groupe qui avait été de s'abstenir sur le vote du budget, celui-ci conservera aujourd'hui le même vote.

Monsieur le Maire ne souhaite pas relever les propos tenus par Monsieur PÉRICARD sur « C'est Notre Histoire », qui étaient beaucoup moins positifs à l'époque et avaient abouti à une abstention. Il signale que l'ensemble du Conseil Municipal peut d'ailleurs consulter ces propos et note en tout cas que Monsieur PÉRICARD, aujourd'hui, a vite changé d'avis. Cependant, comme le dit le proverbe « errare humanum est ».

Monsieur FRUCHARD indique qu'il a reçu dans l'après-midi des réponses un peu floues aux questions posées en Commission. S'agissant de l'augmentation de la fréquentation des restaurants scolaires, un calcul simple laisse entrevoir une progression de 6 à 7 %. Des éléments tels que les reports de facture rendent toutefois ce calcul plus compliqué. Aussi, il demande s'il est possible de préciser quelle est la progression, si progression il y a, sur la fréquentation des restaurants scolaires. Monsieur FRUCHARD indique ensuite que son Groupe reste dubitatif sur la subvention totale pour l'année 2012 (145 000 €) versée à « C'est Notre Histoire », soit 60 % des subventions dites d'action culturelle. S'il salue bien entendu, comme tous les Groupes du Conseil Municipal, le travail des bénévoles des associations Saint-Germanoises qui participent à l'événement, il émet toujours des doutes sur le modèle économique et culturel de ces représentations. Il est vrai que la pluie n'a pas facilité le succès de la manifestation, mais il ne s'agit pas d'un aléa aussi extraordinaire pour un spectacle en plein air. Pour son Groupe, la démarche est intéressante, mais le coût le laisse toujours dubitatif. Enfin, Monsieur FRUCHARD demande si les travaux de l'ascenseur du parking Pompidou sont désormais terminés et, à défaut, quand le seront-ils. En effet, au-delà des éléments financiers figurant dans cette décision modificative, il pense qu'il serait intéressant également de savoir quand cet équipement sera fonctionnel.

Monsieur le Maire répond que les travaux du parking Pompidou sont finis depuis très longtemps. Il précise ensuite que le document budgétaire intègre aussi un certain nombre de jeux comptables. Ainsi, les chiffres dont il dispose font état de plus de 30 000 repas supplémentaires servis dans les cantines pour la rentrée 2012, pour un coût net de 98 000 €. 80 places supplémentaires ont également été ouvertes dans les centres de loisirs, pour un coût net de 32 000 €. Depuis la rentrée, c'est donc un coût net de 130 000 € supplémentaires qui a été assumé. En 2011, en année pleine, pour Bois Joli et les Comtes d'Auvergne, le coût était de 420 000 €. Monsieur le Maire signale que ce sont, chaque année, des charges nouvelles extrêmement lourdes qui s'accumulent et se demande ce qu'il en sera si les rythmes scolaires viennent à changer l'an prochain. Les sommes en jeu seront alors gigantesques et il faudra à un moment se poser la question de savoir d'où vient l'argent.

En ce qui concerne « C'est Notre Histoire », Monsieur le Maire fait observer que la subvention est inférieure à l'année 2011, alors même que le nombre de représentations payantes a progressé. S'agissant du financement, il insiste sur le fait que la Ville n'aura plus les moyens de subventionner ce genre d'opérations si cette association venait à avoir d'autres projets, mais assurera toujours la logistique si nécessaire. En 2012, Monsieur le Maire note que les aides du privé, c'est-à-dire le sponsoring et autres, ainsi que celles du Département et de la Région, ont permis de financer le budget de l'association à hauteur de 49 %, contre 51 % pour le public. Or, précédemment, le financement de la Ville représentait les deux tiers du budget. Par conséquent, il y voit là un modèle qui s'est peaufiné, mais qui ne permet pas aujourd'hui d'envisager, sur de telles bases, la poursuite de l'opération. Il laisse ensuite la parole à Madame RICHARD pour des informations supplémentaires sur ce dossier.

Madame RICHARD admet que la Ville effectue un effort complémentaire, mais en tout cas elle, cet effort ne la laisse pas dubitative car cela en vaut la peine. Grâce à « C'est Notre Histoire », Saint-Germain a été le théâtre d'un magnifique spectacle, digne de notre Cité Royale, et a ainsi rayonné bien au-delà de la Cité du Grand Saint-Germain, voire de l'Île-de-France. En tant que Présidente de l'Office de tourisme, elle se dit ravie. Cela vaut la peine car, grâce à ce spectacle, pendant des mois, des liens intergénérationnels ont été tissés entre les 400 figurants et les 100 bénévoles œuvrant aux costumes, accessoires, maquillage et autres coiffures. Cela vaut la peine, car « C'est Notre Histoire » a permis d'intégrer des familles entières, des écoliers aux lycéens, des personnes handicapées, des danseurs, des escrimeurs, des comédiens, des cavaliers et l'association a, tout au long de l'année, organisé des ateliers (danse, costumes, photo, théâtre, équitation) animés par des bénévoles. Cela vaut la peine enfin, car ce spectacle a mobilisé les commerçants de la Ville, le Musée d'Archéologie Nationale, le Camp des Loges et beaucoup d'associations, telles que les Amis du Vieux Saint-Germain, l'Université Libre, le Lyons Club, etc. Tels sont les propos que Madame RICHARD souhaitait tenir, parce que cela lui tient à cœur.

Monsieur le Maire remercie Madame RICHARD et indique que la Majorité municipale partage complètement son analyse.

Le Conseil Municipal adopte, à la majorité, Madame GOMMIER ne prenant pas part au vote, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHE (pouvoir à Monsieur PÉRICARD), Monsieur BLANC, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD s'abstenant, Madame FRYDMAN, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD votant contre, l'ensemble des dispositions susmentionnées.

N° DE DOSSIER : 12 F 07 - DÉCISION MODIFICATIVE N° 3 - BUDGET SSIAD

Monsieur SOLIGNAC rapporte que cette décision modificative n° 3 du budget du Service de soins infirmiers à domicile porte sur un ajustement relativement mineur, lié notamment à des écritures d'immobilisation à hauteur de 1 441 €.

Les Commissions « affaires financières », « travaux - urbanisme - environnement », « affaires sociales » et « éducation - culture - sports » ont émis un avis favorable à l'unanimité.

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, l'ensemble des dispositions susmentionnées.

N° DE DOSSIER : 12 F 08 - DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE - EXERCICE 2013

Monsieur le Maire constate que, chaque année, le Conseil Municipal a des débats nourris sur cette procédure très intéressante qui consiste à présenter les orientations dans un délai ne devant pas excéder deux mois et qui préside à la confection du budget qui lui sera soumis au mois de décembre. Il insiste d'ailleurs sur le fait que, depuis quelques années, la Ville a réussi à présenter le débat d'orientation budgétaire (DOB) puis le budget, avant sa mise en œuvre, ce que beaucoup de communes ne parviennent pas à faire et qui a été fait à sa demande. Il se réjouit de voir que le Conseil Municipal en a pris l'habitude et considère cela comme normal et tient à rendre hommage aux services municipaux.

Monsieur le Maire indique également que le document remis aux élus est un document de très bonne qualité. Il tient là aussi à remercier la Directrice Générale Adjointe des Services, le Directeur des finances, son adjointe et tous les personnels qui ont contribué à la rédaction de ce document qui est clair, limpide et pose bien les questions devant présider aux choix du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire précise ensuite qu'il ne reviendra pas sur ses propos des années précédentes pour présenter ce débat brièvement. Cependant, il pense qu'il pourrait reprendre ces propos avec une gravité et une intensité supérieure. Monsieur le Maire note en tout premier lieu que la Ville aborde ce budget 2013 avec trois atouts, ce dont il se félicite. Tout d'abord, il met en avant la constance dans l'effort de rigueur de gestion, qui a permis à Saint-Germain-en-Laye de devenir une des communes les moins fiscalisées des Yvelines, tout en ayant un niveau d'équipements exceptionnel. Ensuite, il souligne que la Municipalité a, pendant des années, désendetté la Ville, ce qui lui donne une petite, et il insiste sur ce terme, marge de manœuvre en matière d'endettement qu'elle a d'ailleurs utilisée depuis deux ans et qu'elle utilisera encore en 2013. Enfin, par un effort de programmation de ses investissements, la Ville a la possibilité d'anticiper sur l'avenir et de faire éventuellement riper telle ou telle opération en fonction des contraintes de l'heure extrêmement lourdes. Ces contraintes résultent, d'une part, de la crise qui s'approfondit dans le pays et, d'autre part, de la politique du Gouvernement, ces deux facteurs accentuant l'effet de ciseaux bien connu et redoutable entre les recettes qui évoluent moins du fait de la crise, mais sont lourdement, pour ne pas dire très lourdement, amputées au titre de la solidarité intercommunale, et les dépenses qui, elles, au contraire, ne cessent de s'aggraver sous l'effet des transferts de charges, mais aussi des normes par exemple.

Par conséquent, comment faire face sans renoncer à l'ambition de la Municipalité pour Saint-Germain ? Monsieur le Maire pense qu'il faudra mettre en œuvre une véritable stratégie qui visera plus que jamais à protéger le contribuable local, car la fiscalité nationale s'alourdit considérablement, s'aggrave pour tous et le pouvoir d'achat est en baisse. Il laisse ensuite la parole à Monsieur SOLIGNAC pour détailler les orientations qui résultent de ces choix que l'équipe municipale a faits, qu'elle continuera à faire, qui sont des choix de rigueur.

Monsieur SOLIGNAC commente des diapositives. Il indique qu'il partage le commentaire de Monsieur le Maire, rappelant que le contexte économique est celui d'une crise avec, entre autres, la croissance pour 2013 nationalement revue à la baisse. Monsieur SOLIGNAC évoque également la volonté affirmée de l'État de faire participer les collectivités à cet effort national au travers d'une péréquation verticale, notamment au profit de la globalisation des dotations, mais aussi à la réduction de leur montant global. Ainsi, la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), une des composantes de cette dotation, baisse de manière constante et diminue au profit notamment de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) et de la Dotation de Développement Urbain (DDU), ainsi que des différentes dotations d'Outre-Mer rentrées dans cette enveloppe. Il explique ensuite que la Ville est contributrice, essentiellement au titre de la Région Ile-de-France, sur le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC). Il s'agit d'une péréquation horizontale nationale au profit de l'intercommunalité qui s'appuie sur des critères nationaux de richesse basés notamment entre autres sur les notions de revenu par habitant. Ce fonds de péréquation aboutit à comparer les revenus d'un habitant de l'Île-de-France à ceux d'un habitant d'une région rurale. Par conséquent, le fonds qui disposait jusqu'alors de 360 M€, va s'accroître énormément pour atteindre 780 M€, puis un milliard en 2016. Monsieur SOLIGNAC signale aussi que des perspectives concernant d'autres péréquations demeurent en suspens. Il est vrai que la parution de la loi de finances notamment, le mois prochain, devrait permettre d'avoir un peu plus d'éclaircissement à ce sujet. Il est cependant entendu qu'il pourrait y avoir des péréquations horizontales là aussi sur les droits de mutation, que ce soit sur flux ou sur stocks, donc sur la valeur intrinsèque ou les variations, comme sur la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE). Ces deux possibilités sont pour l'heure envisagées, mais non votées. Enfin, il intervient brièvement sur la croissance en termes de dépenses, à savoir que, sur une période de douze ans, l'indice des prix a augmenté de 23 %, alors que le panier du Maire, c'est-à-dire les dépenses intégrant notamment une forte partie, environ 50 à 55 %, de charges salariales, a progressé de 37 %.

Monsieur SOLIGNAC cite ensuite les objectifs que la Ville s'est fixée dans ce contexte pour 2013 et qui sont essentiellement au nombre de quatre, à savoir :

- faire face aux baisses des dotations de l'État, puisqu'elles seront de l'ordre de 2 % pour la Ville ;
- maîtriser l'ensemble des dépenses de fonctionnement (compte tenu des péréquations, il est donc prévu une croissance négative des dépenses des services) ;
- maintenir la solidarité en période de crise (activités de crèche, garderie, repas de cantine...) ;
- renforcer le plan pluriannuel d'investissement.

À propos des investissements, la Ville poursuit les opérations déjà engagées, telles que le Gymnase des Lavandières, 6,5 M€, la place du Bel Air, 5,5 M€, le Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES), rue d'Alsace, 930 000 €, ainsi que le transfert de la déchetterie avec un début de travaux, mais aussi des travaux d'études importants.

Des crédits figureront sur le projet de la « Lisière Pereire », mais en termes d'études. Cette opération devant faire l'objet de modifications en cours d'année 2013, celles-ci ne figureront pas sur le budget primitif 2013.

Monsieur SOLIGNAC évoque d'autres opérations plus classiques, comme le transfert du centre technique municipal avec des crédits d'études, l'essentiel étant consacré plutôt sur 2014), les schémas directeurs de la voirie (aménagement de voiries) avec la réalisation notamment de la première phase du mur anti-bruit.

Bien que le budget ne soit pas encore bouclé, mais les ordres de grandeur étant là, ce sont donc 22,7 M€ qui sont consacrés aux investissements pour l'année 2013. Il rappelle qu'en 2009, sur 23,7 M€, 5 M€ provenaient d'acquisitions foncières liées à la réserve Pereire, mais ceci ne correspondait pas véritablement à des travaux. Cette croissance est donc quand même assez importante. Monsieur SOLIGNAC insiste sur le fait que toutes les années sont des années de compte administratif, donc de chiffres réalisés, hormis sur 2012 avec 22,5 M€, le montant total d'investissement pour 2013 étant bien entendu prévisionnel.

Les orientations en matière de fonctionnement font apparaître une réduction du budget des services, afin de limiter le budget total de la Ville qui, lui, intégrera des charges complémentaires. Monsieur SOLIGNAC revient sur l'impact de la rentrée scolaire 2012-2013, avec un nombre de repas en croissance de 8,5 %. Les centres de loisirs offriront 80 places supplémentaires, soit une croissance de 11 %, tandis que l'accueil du soir progresse de 7 %. Enfin, comme Monsieur le Maire l'a aussi évoqué, il s'interroge sur le coût que les éventuels nouveaux rythmes scolaires, qui pourraient être imposés dès la rentrée 2013/2014, pourraient représenter. Cependant, il sera difficile d'en tenir compte en l'absence de données. Par conséquent, la masse salariale sera limitée, même si celle-ci doit obligatoirement tenir compte notamment du glissement vieillesse technicité (GVT), de la hausse déjà signalée de la CNRACL en termes de cotisations. Le budget 2013, pour l'heure, ne prévoit pas, et ne prévoira pas selon lui, de hausse du SMIC autre que celle notifiée en juillet dernier. Le montant du Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR), quant à lui, vient d'être signifié et s'élève à 6,6 M€, soit 70 000 € de plus qu'en 2012 au titre d'un ajustement qui concerne aussi d'autres communes que Saint-Germain-en-Laye. Cependant, la masse étant bloquée, les effets de cet ajustement se font sentir pour tous. C'est ce que l'on appelle le principe de péréquation. Il rappelle que, sur ces 6,6 M€, la Ville conteste le montant de 1,3 M€. Le FPIC apparaît au niveau de la montée en puissance de la solidarité nationale, puisqu'il atteindra 686 000 € en 2013, contre 287 000 € en 2012.

Au titre des recettes, Monsieur SOLIGNAC se réjouit de la revalorisation des bases, estimée pour l'heure à 1,5 %, celle des tarifs municipaux étant en moyenne de 2 %. En revanche, s'agissant des droits de mutation, prévus en 2012 à hauteur de 2 M€, la Ville ne pourra pas, par prudence, les baser à la hauteur de ce que sera la réalisation sur 2012. C'est donc vraisemblablement le même niveau qu'en 2012 qui se retrouvera dans les comptes 2013, ce qui signifie que « l'écart » entre la réalisation et la projection s'amointrit d'année en année.

Monsieur SOLIGNAC insiste ensuite sur un point important et attendu par tous, à savoir l'absence de hausse de la fiscalité, conformément à l'engagement pris. La DGF, quant à elle, devrait atteindre 12,2 M€, contre 12,5 M€ en 2012, le maximum ayant été de 12,9 M€ voilà trois ans.

Il attire ensuite l'attention du Conseil Municipal sur la nouvelle définition du potentiel financier tel que publié, intégrant la totalité des péréquations, ce qui a amené à ce nouveau type de calcul. Le potentiel financier de la Ville atteint 1 297 €, alors que la moyenne nationale de la strate est de 1 293 €. Sur la base de cet élément, Monsieur SOLIGNAC souhaite faire définitivement passer le message et tordre le cou à l'idée selon laquelle Saint-Germain-en-Laye est une ville riche. En effet, si on classe les 262 communes que compte le Département des Yvelines par ordre de richesse, de la plus riche, c'est-à-dire celle qui a l'écart le plus grand par rapport à la moyenne de sa strate, jusqu'à la plus pauvre, celle qui a l'écart le plus important, Saint-Germain serait à la 242^{ème} place. Saint-Germain est donc à la limite, selon les critères fixés par l'État, des communes défavorisées des Yvelines. Monsieur SOLIGNAC reconnaît qu'un tel élément peut surprendre, mais il est incontestable.

Monsieur le Maire en profite pour rappeler que le pourcentage de la population de Saint-Germain-en-Laye disposant de ressources inférieures au seuil maximal pour bénéficier d'un logement H.L.M. est de l'ordre de 45 %, comme la plupart des grandes villes des Yvelines. En intégrant les logements de type intermédiaire, ce taux atteint 63 %. Pour autant, des personnes aisées s'installent et vivent aussi à Saint-Germain-en-Laye, mais la Ville elle-même, compte tenu des caractéristiques présentées, se situe bien là où la situe Monsieur SOLIGNAC.

Monsieur SOLIGNAC rappelle à ce propos qu'il parlait de la richesse de la commune et non de celle de ses habitants. S'agissant de la taxe d'habitation, il rappelle que la différence résulte du transfert de la taxation du département, puisque la Ville a récupéré la part départementale. Ainsi, l'écart s'accroît à mesure que les années passent entre la taxation à Saint-Germain-en-Laye et dans d'autres communes, car la Ville fait bénéficier ses habitants d'abattements plus généreux que les autres communes et que le département. À ce propos, Monsieur SOLIGNAC présente un graphique représentant les abattements en valeur locative dont bénéficie une famille-type qui compte trois enfants. À Trappes, l'abattement est de 1 140 €, alors qu'il est de 2 524 € à Rambouillet et 4 577 € à Maisons-Laffitte. La Ville de Saint-Germain-en-Laye, quant à elle, propose un abattement de 4 786 € sur la valeur locative du logement, en conséquence de quoi les impôts sont réduits en moyenne à hauteur de 27,8 %. À ce titre, Saint-Germain-en-Laye ne figure plus en première position, puisque dans la totalité de ces réductions sont intégrés aussi les abattements pour très faibles revenus, et est dépassé notamment par les Villes de Guyancourt et Mantes-la-Jolie. Monsieur SOLIGNAC intervient ensuite brièvement sur l'évolution des chiffres concernant la taxe foncière. Il apporte également quelques éléments importants en matière d'analyse financière de la Ville, chiffres hélas basés sur l'année 2011 car c'est le seul moyen de comparer les communes. En termes de frais de personnel par habitant, Saint-Germain-en-Laye se situe à 17 % en-dessous de la moyenne. En ce qui concerne la totalité des dépenses de fonctionnement, la Ville est à 14 % en-dessous de la moyenne. En termes de recettes, elle se situe également à 13 % en-dessous de la moyenne. Par conséquent, les moyens dont dispose la Ville de Saint-Germain-en-Laye sont en partie limités, surtout par le fait que celle-ci demande moins d'impôts. La preuve, en termes d'impôts locaux, Saint-Germain-en-Laye se situe par habitant à 30 % en-dessous de la moyenne de la strate.

Les dépenses d'équipement, c'est-à-dire les investissements, quant à elles, se situent à 453 € contre 386 € en 2011. Il signale qu'il ne dispose pas évidemment des chiffres de la moyenne pour 2012 et encore moins pour 2013, mais indique que ceux-ci se situeront aux alentours de 530 € par habitant pour Saint-Germain-en-Laye.

Enfin, Monsieur SOLIGNAC explique que la courbe se rapportant à l'encours de la dette au 31 décembre est à nouveau légèrement ascendante, après s'être fortement désendetté. Il souligne à ce propos que le graphe présenté débute en 2006, alors que s'il s'était projeté jusqu'en 2001, il aurait montré des montants bien plus importants. Monsieur SOLIGNAC commente également un graphe qu'il juge intéressant permettant de comparer Saint-Germain-en-Laye aux autres villes de 20 000 à 50 000 habitants en termes de montant de dette par habitant. Ainsi, Saint-Germain-en-Laye se situe à 492 €, alors que Guyancourt, en première position, est à zéro, Plaisir et Mantes-la-Jolie étant respectivement à 1 950 € et 2 000 €.

Monsieur SOLIGNAC intervient brièvement sur les budgets annexes. S'agissant du budget d'assainissement, il fait état de travaux estimés à 400 000 € pour 2013 et 2014. Un budget de continuité sera proposé au Conseil Municipal concernant les soins infirmiers à domicile.

Avant de passer la parole à Madame BOUTIN pour la partie environnement, ce qui est appelé le « DOB vert », Monsieur SOLIGNAC souhaite reprendre en partie les propos liminaires de Monsieur le Maire pour les appuyer. En effet, la situation des finances publiques, au niveau national comme au niveau local, ainsi que l'attente des Saint-Germainois en matière de services, de prestations ou d'équipement rendent nécessaire une analyse rigoureuse des moyens de la Ville, ainsi que la recherche de financements nouveaux. C'est pourquoi, il pense qu'en termes d'orientations budgétaires, la Ville doit résolument s'inscrire vers une démarche accrue de performance. Monsieur SOLIGNAC voudrait donc aussi, à son tour, donner quelques pistes de moyens à mettre en œuvre pour atteindre ces résultats. Tout d'abord, il propose de rechercher une meilleure mutualisation des fonctions et moyens chaque fois que cela s'avèrera pertinent. Ensuite, il suggère d'adopter une meilleure transversalité pour une meilleure réponse à la demande des élus et aux besoins des Saint-Germainois et appelle à suivre en cela l'exemple réussi de la transformation des services d'accueil au centre administratif. C'est certes un moyen de contenir les coûts, mais aussi d'enrichir le contenu des postes des agents. Il appartient ensuite à la Municipalité de poursuivre le développement des applications numériques, source d'amélioration de la qualité des services rendus aux Saint-Germainois, ainsi que des conditions de travail des agents. Il souhaite que la Ville profite de la qualité de l'encadrement pour accroître cette performance. C'est ainsi que la Municipalité affirmera sa volonté de passer d'une certaine logique de moyens à une logique de résultats. Monsieur SOLIGNAC cède la parole à Madame BOUTIN.

Madame BOUTIN commente des diapositives. Elle propose de parcourir ce projet qu'est le « DOB vert » à travers les quatre axes de travail dégagés dans le cadre du plan d'action qui a suivi le bilan carbone de la Ville. Madame BOUTIN rappelle que ces quatre axes sont les déplacements, l'énergie et les fluides, la commande publique et les déchets.

S'agissant des déplacements, la première priorité réside toujours dans la promotion des circulations douces et en particulier du vélo. Elle BOUTIN rappelle qu'en 2012, la Ville a mené, et continue à le faire, d'importants investissements en faveur du vélo, avec la réalisation du dernier tronçon de l'axe cyclable Roosevelt-Désoyer qui raccorde aujourd'hui la piste venant du Bel Air au centre administratif, point d'attraction fort pour les Saint-Germainois, chacun pouvant observer tous les jours que cet axe est très emprunté. Par ailleurs, d'importants travaux de sécurisation de la zone 30 du Bel Air sont en cours de réalisation. Une amélioration était vraiment nécessaire au niveau de la sécurité et, de la signalisation. En 2012, la Ville a également contribué à la réalisation de la Véloroute Paris/Londres en aménageant un tronçon important de cette Véloroute situé dans la forêt et la plaine agricole au nord de la forêt.

La Ville poursuivra cette politique de promotion des circulations douces en 2013. Il s'agira tout d'abord de mener une étude pour la mise en place d'une zone 30 avec double sens cyclable dans le secteur sauvegardé qui sera le pendant, faisant face à la zone 30 du Bel Air. Ensuite, la Ville continuera sa politique d'amélioration et de sécurisation du réseau cyclable existant, notamment la piste cyclable de l'avenue du Maréchal Foch. Enfin, elle créera et diffusera un nouveau plan du réseau cyclable. Madame BOUTIN indique que d'autres actions seront menées, notamment à travers les réflexions du Comité vélo qui a été constitué et qu'elle remercie aujourd'hui de sa participation.

Agir sur les déplacements, c'est également encourager l'usage du bus. Elle présente à ce propos des données concernant les émissions de gaz à effet de serre correspondant à 95 grammes équivalent CO₂ pour le passager d'un bus, alors qu'elles s'élèvent à 246 grammes équivalent CO₂ pour un conducteur seul dans sa voiture. Madame BOUTIN signale que beaucoup a été fait à ce titre en 2012 et pense que Monsieur AUDURIER ne la contredira pas. Elle cite notamment l'augmentation de la fréquence des bus en heure de pointe sur toutes les lignes qui appelle cette augmentation. Par ailleurs, une mise en place d'un système d'information en temps réel des usagers sur le temps d'attente des bus est en cours. Aussi, Madame BOUTIN pense que cette politique à la fois d'information des usagers et de mise en adéquation des fréquences des passages des bus avec les besoins sera poursuivie en 2013.

Agir sur les déplacements, c'est encore encourager l'utilisation des véhicules électriques par les Saint-Germainois. À cet égard, elle annonce la mise en place d'un disque dit « électrique » en janvier 2013. Celui-ci permettra aux propriétaires de véhicules électriques de bénéficier d'une heure trente de stationnement gratuit, là où il est payant en ville. De plus, des bornes de recharges seront installées dans le parking du Château et, si possible, en surface également. Enfin, concernant la flotte municipale, la Ville s'est engagée dans une politique d'achats de véhicules beaucoup moins émetteurs de gaz à effet de serre et de véhicules électriques, puisqu'elle a acheté un « Kangoo » en 2012 et fera l'acquisition d'une « Zoé » en 2013. La formation à l'éco-conduite entamée en 2012 se poursuivra, de sorte que tous les agents utilisateurs de véhicules de la Ville en bénéficieront.

Madame BOUTIN évoque ensuite le deuxième axe du plan d'action de la Ville, à savoir l'énergie et les fluides. Elle revient sur le chantier de construction emblématique qu'est le gymnase des Lavandières, emblématique car il bénéficie d'un raccordement au chauffage urbain qui utilisera à terme la biomasse comme énergie primaire. Il bénéficiera également de l'installation de panneaux photovoltaïques pour la production d'électricité et de panneaux solaires pour l'eau chaude. Tous ces éléments combinés permettront d'économiser près de 52 % de consommation par rapport aux objectifs de la réglementation thermique.

L'action sur l'énergie et les fluides se manifeste également en ce qui concerne les rénovations des bâtiments municipaux. En 2013, cette politique de rénovation se poursuivra notamment au niveau de l'école Frédéric Passy où les menuiseries extérieures seront remplacées, ce qui devrait aboutir à une réduction de 10 % des consommations d'énergie. Les ex-logements de la rue André Bonenfant seront également restructurés et feront l'objet d'une affectation à un point d'accès aux droits et d'un local destiné aux anciens combattants. Ces travaux porteront également sur des changements de menuiserie et sur l'isolation. Ils devraient permettre de diminuer les consommations de 55 %.

Enfin, les ex-écoles Alsace (futur PRES) feront également l'objet de travaux importants, à savoir le remplacement de la chaudière existante par une chaudière à condensation, la modification des menuiseries extérieures, des travaux d'isolation et la mise en place d'une ventilation par système double flux, tout cela permettant à la Ville d'espérer une diminution des consommations de 61 %. Madame BOUTIN ajoute que ces actions menées sur le patrimoine de la Ville devraient se répercuter sur les Saint-Germainois. En effet, samedi 24 novembre prochain, se tiendra la restitution de l'opération de thermographie aérienne qui s'accompagnera d'une forte communication et sensibilisation des Saint-Germainois aux travaux d'isolation qui pourraient leur permettre d'améliorer leurs consommations d'énergie.

Le troisième axe du plan d'action a trait à la commande publique. Madame BOUTIN rappelle qu'elle a eu l'occasion, l'an dernier, de présenter la circulaire de 2008 sur l'État exemplaire, qui sert un peu de référence à la Ville en matière de commande publique. Celle-ci fixe des objectifs et des indicateurs qui tiennent à la fois à la réduction des consommations, mais aussi à l'origine certifiée des produits dont la Ville fait l'acquisition, ainsi qu'à leur éco-labellisation et à leur traçabilité. La Ville très est proche d'atteindre tous les indicateurs et objectifs prévus par cette circulaire. Restera en 2014 un seul objectif qui concerne des achats de produits éco-labellisés qui ne peuvent pas encore être réalisés, faute de disponibilité. Elle ajoute que la charte des achats qui complètera la formation à l'achat durable dispensée aux agents municipaux cette année verra le jour en 2013. Enfin, Madame BOUTIN indique que la Ville souhaite et pense qu'elle a donné à tous ses agents une culture de l'achat responsable. Elle voudrait saluer Monsieur TRINQUESSE qui a pris l'initiative de mettre en place un groupe de travail réunissant toutes les Directions de la Ville. Celui-ci se réunit régulièrement pour échanger et faire part de ses projets d'avancer dans ce domaine du développement et de l'achat durables.

Madame BOUTIN évoque le quatrième axe, à savoir l'action sur les déchets, poste important d'émissions de gaz à effet de serre. L'action sur la collecte a été déjà bien mise en place grâce à l'équipement de tous les véhicules de collecte en gaz naturel pour véhicules. Ceci a permis d'ores et déjà d'atteindre un objectif du Grenelle de l'Environnement avant l'échéance réglementaire de 2020, qui était de réduire de 20 % les émissions dues au transport des déchets. Les marges de progrès s'agissant des collectes tiennent à leur rationalisation, avec diminution lorsque cela est possible, tout en répondant toujours aux besoins des Saint-Germainois. Une action est également menée sur la production des déchets afin de la limiter et limiter également les tonnages partant vers l'incinération. Pour cela, la Ville poursuit son plan de promotion du compostage individuel. Alors qu'elle comptait en 2012 mettre à disposition des Saint-Germainois 200 composteurs individuels, ce sont en fait 250 qui, à ce jour, ont été distribués. Madame BOUTIN salue ici Monsieur RENARD, Directeur du service environnement, Madame TALBOT, Monsieur MARIE, maître-composteur, et Madame HUVÉ. Tous ont fait vraiment beaucoup d'efforts à la fois pour vendre les composteurs et accompagner cette vente de l'information nécessaire. Enfin, elle rappelle que 250 composteurs en service représentent 25 tonnes de déchets détournées de l'incinération, soit 4,85 tonnes d'équivalent CO₂ évitées. Madame BOUTIN évoque une dernière action sur les déchets à travers le futur programme local de prévention des déchets. Elle rappelle que le Conseil Municipal a délibéré l'an dernier sur le lancement de ce programme et qu'une phase de diagnostic aujourd'hui en cours est en passe de s'achever. Celle-ci sera suivie de l'élaboration d'un programme local.

Les axes de progrès déjà indiqués portent sur le dispositif « STOP-PUB », le stop au gaspillage alimentaire, avec un travail sur les cantines et restaurants collectifs, ainsi qu'une action plus forte sur les textiles usagés. Ces actions combinées devraient permettre de réduire de 7 % la production de déchets de chaque Saint-Germainois.

Monsieur le Maire remercie Monsieur SOLIGNAC et Madame BOUTIN. Il propose l'ouverture d'un débat et donne la parole à Monsieur LÉVÊQUE.

Monsieur LÉVÊQUE souhaite faire part, en préambule de son intervention, d'une insatisfaction de son Groupe. Si dans la lettre, l'encadrement juridique du DOB a été respecté, dans l'esprit, cette année, il a été perturbé. Monsieur LÉVÊQUE cite à ce sujet Le Journal des Maires qui précise : « *Afin que les Conseillers Municipaux puissent utilement débattre des orientations générales du budget et formulent d'éventuelles demandes, les élus doivent disposer d'une information complète et suffisamment détaillée.* » Or, en envoyant à tous les Conseillers Municipaux dans leur boîte aux lettres le DOB le samedi 10 novembre, en organisant les Commissions le lundi 12 novembre et le Conseil Municipal le jeudi 15 novembre, l'esprit du DOB se trouve un peu trahi en ne laissant pas suffisamment de temps, particulièrement aux oppositions municipales qui découvrent ce document à ce moment-là, pour approfondir. Pour lui, cette absence de temps est regrettable.

Suite à cette courte période de réflexion, le Groupe de Monsieur LÉVÊQUE souhaite formuler quelques observations. Il s'inspire pour cela des recommandations formulées par Bercy qui, comme chacun le sait, et Monsieur le Maire est bien placé pour le vérifier, n'est pas peuplé de doux rêveurs ou d'utopistes. Ainsi, Bercy indique que « *Le DOB a pour but de renforcer la démocratie participative, en instaurant une discussion au sein de l'assemblée délibérante sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité. Le DOB améliore donc l'information transmise à l'Assemblée et donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la situation financière de leur collectivité. Il doit se concevoir comme un outil pédagogique associant la majorité et l'opposition.* » Monsieur LÉVÊQUE explique que c'est dans cet esprit que son Groupe a travaillé, dans ce court laps de temps qui lui a été accordé. Il indique également qu'il n'est pas ici pour critiquer systématiquement ou donner des leçons, mais n'est pas non plus ici pour en recevoir. Ses remarques et suggestions porteront globalement, d'une part, sur le fonctionnement et, d'autre part sur l'investissement.

Monsieur LÉVÊQUE revient sur le préambule formulé par Monsieur le Maire, souligné par Monsieur SOLIGNAC, et souhaite intervenir brièvement sur le contexte général. Il reconnaît que la constitution du budget 2013 constitue un exercice difficile et délicat, mais en rajouter en mettant en avant les décisions du Gouvernement qui baissent les dotations aux collectivités locales et ponctionnent les budgets est aussi, quelque part, un discours à la mémoire courte. Monsieur LÉVÊQUE rappelle que les concours de l'État, actuellement en discussion au Parlement, qui s'élèvent à 41 milliards d'euros pour les collectivités locales, sont en valeur identiques à 2012 et 2011. En effet, depuis trois ans, ces concours sont fixés en enveloppes croissance zéro et en loi de finances et l'évolution de ces enveloppes effectivement ne fait plus l'objet d'une indexation, que ce soit sur l'inflation prévisionnelle ou la croissance du PIB. C'est donc bien un gel qui traduit la nécessaire participation des collectivités à l'objectif global de redressement des finances publiques. Insistant sur le fait que cette politique est menée depuis trois ans, c'était donc un autre Président de la République et un autre Ministre du Budget qui ont fait passer ce gel en lois de finances 2011 et 2012.

Monsieur LÉVÊQUE intervient ensuite sur le versement de la péréquation des ressources communales qui, pour lui, est un phénomène extrêmement important et sur lequel chacun a le droit de se positionner. Là aussi, il rappelle que ce fonds a été voté en loi de finances 2012, c'est-à-dire en décembre 2011, avec une autre majorité. Aussi, dans un esprit pédagogique, Monsieur LÉVÊQUE revient sur ce principe. Il note que les communes disposent de ressources et ont la liberté de fixer un certain nombre d'entre elles avec la taxe d'habitation et la taxe foncière. Ces prélèvements, qui font jouer la solidarité, sont destinés à d'autres communes. Monsieur LÉVÊQUE cite l'exemple de ce qui s'est véritablement passé en 2012, puisque c'est là que ceci s'est produit pour la première fois, où il s'agissait de 150 M€ prélevés sur 1 870 communes, dont la Ville de Saint-Germain-en-Laye. À ce propos, il se dit que peut-être demain, celle-ci ne sera plus ponctionnée, comme le classement précédemment évoqué qui l'a un peu étonné, et recevra des subsides de ce fonds. En tout état de cause, dans cet exemple, ce sont 37 millions d'habitants qui ont versé une partie, à hauteur d'environ 4 € par habitant, pour 2 000 autres communes ou intercommunalités représentant 29 millions d'habitants, soit 43 % de la population totale. Certes, libre à chacun d'apprécier ce principe, mais Monsieur LÉVÊQUE pense qu'on ne peut pas proposer des tarifs municipaux différenciés sur la base du quotient familial ou de la population et éventuellement rejeter ce principe de solidarité entre communes dites riches et communes dites pauvres, même s'il sait que parfois ces termes peuvent être mal interprétés. Il signale qu'au-delà d'une commune, se trouve aussi une commune voisine, un territoire, un département et une région et cela constitue la France. Il y a ce besoin de solidarité par rapport à des endroits qui disposent de plus de ressources et il est important qu'une part puisse aller sur des communes qui en disposent très peu. Monsieur LÉVÊQUE referme ce volet plus général de contexte pour rappeler quand même que ces mouvements ont été lancés depuis maintenant trois ans.

S'agissant du budget, Monsieur LÉVÊQUE émet quelques remarques et suggestions dans la construction concrète du budget. En matière de fonctionnement, son Groupe va faire une suggestion sur l'ensemble des dépenses et des recettes, mais insiste sur le fait que le principe de solidarité soit partagé par tous. Ainsi que Monsieur le Maire l'a rappelé, les difficultés économiques n'épargnent pas certains Français et même certains habitants de Saint-Germain-en-Laye. L'augmentation du chômage dans les Yvelines à fin 2011 ou depuis le début de 2012 touche aussi les Saint-Germainois, avec une hausse des inscriptions à l'antenne de Pôle Emploi de la Ville. Les associations (l'Arbre à Pain, le Secours Populaire, le Secours Catholique, la Croix Rouge, ATD Quart-monde...) rencontrent de très grandes difficultés pour faire face aux demandes d'assistance grandissantes. Aussi, face à cette situation, il propose à Monsieur le Maire de faire tourner ses ordinateurs concernant les tarifs des services municipaux. Au lieu d'appliquer une évolution des tarifs de + 2 % à tous les services, ainsi que Monsieur SOLIGNAC l'a précédemment signalé, Monsieur LÉVÊQUE propose de les moduler en revalorisant les tranches de quotient familial et en appliquant, selon le principe de solidarité, des évolutions différenciées plus importantes. Certes, cela est un peu plus compliqué, mais aurait aussi le mérite de contribuer au principe redistributif de barème municipal.

Monsieur LÉVÊQUE aborde ensuite un point peu évoqué lors de la présentation, mais qui figure de manière importante dans le document. Il s'agit des produits de cession, c'est-à-dire les ventes qui, pour lui, jouent un rôle non négligeable dans l'équilibre budgétaire 2013. Après les cessions des 59 bis rue du Pontel et 74 rue Léon Desoyer, il cite les opérations de la rue Ampère, la maison rue de Bergette et l'immeuble rue Schnapper qui se chiffrent en plusieurs millions d'euros. Là aussi, Monsieur LÉVÊQUE pense que le débat d'orientation budgétaire devrait permettre d'avoir une vision complète du patrimoine de la Ville.

En effet, celle-ci peut-elle continuer chaque année à financer avec des ventes, soit de biens, soit de terrains communaux ? Par conséquent, cette réflexion mettant en actualité le recensement et la communication du patrimoine communal, son Groupe souhaite savoir, comme il l'a déjà demandé lors du débat autour du budget 2012, si d'autres arbitrages en vente sont possibles dans les trois années à venir.

Monsieur LÉVÊQUE intervient également sur le fait qu'une très grande partie du budget de fonctionnement repose sur une forte maîtrise des charges de personnel. Le projet de budget 2013 fait état d'une suppression nette de deux postes, soit de l'ordre de 703 postes au lieu de 705 actuellement. À ce stade, le Groupe de Monsieur LÉVÊQUE appelle à une double vigilance. Tout d'abord, examiner comment la Ville peut poursuivre le retour à un taux de 25 à 27 % maximum de rémunération des personnels non titulaires par rapport aux titulaires, allégeant ainsi la précarité. Ensuite, dès lors où l'on a un budget contraint sur le personnel, rester dans un volume raisonnable d'heures supplémentaires.

Il ne revient pas ensuite sur les concours de l'État et la dotation globale de fonctionnement, les ayant déjà évoqués en introduction sur le contexte général, mais complète toutefois en rappelant que le mécanisme complexe des dotations de fonctionnement sur la loi de finances 2013 privilégie aussi les intercommunalités. Quelque part, Saint-Germain-en-Laye paye aussi son retard sur le processus d'intercommunalité. Monsieur LÉVÊQUE rappelle qu'en 2008, 91 % des communes en France étaient constituées en intercommunalité, la région parisienne étant particulièrement en retard et l'ouest parisien encore plus.

Il s'arrête ensuite sur deux graphiques figurant en pages 8 et 9 du document du DOB. Monsieur LÉVÊQUE note que Monsieur SOLIGNAC s'est étendu plus longuement dans sa présentation sur la taxe d'habitation, mais a parlé très rapidement de la taxe foncière. Invitant les élus à reprendre ces documents, il voit une politique différenciée forte sur les taux. La comparaison entre Saint-Germain-en-Laye et les villes de la même taille sur les trois taxes (taxe d'habitation, taxe foncière, cotisation foncière des entreprises (CFE)) laisse apparaître que celles-ci sont nettement inférieures à la moyenne. Pour autant, il n'y a pas le même traitement entre la taxe d'habitation payée par les habitants et celle payée par le propriétaire, l'habitant pouvant être l'un et/ou l'autre. En effet, ainsi que Monsieur SOLIGNAC l'a rappelé, la taxe d'habitation à Saint-Germain-en-Laye se situe 22 % en dessous, la taxe foncière 50 % en moyenne en dessous et la CFE 30 % en dessous. Monsieur LÉVÊQUE sait que Monsieur le Maire va encore le taxer d'acharnement particulier sur les propriétaires, mais la question n'est pas là. Il perçoit en effet dans ces chiffres une rupture du traitement d'égalité dans cette politique historique de taux bas, dont il faut se féliciter, à Saint-Germain-en-Laye. D'ailleurs, concernant la taxe foncière, sans vouloir ressortir le serpent de mer sur la revalorisation des valeurs locatives, son Groupe a constaté, sur un échantillon de logements, parfois des surprises sur le montant des valeurs locatives. Il note en effet que certaines communes ont mis en place un lien entre les permis de construire complémentaires et les opérations de revalorisation de la valeur locative suite à ces travaux. Aussi, Monsieur LÉVÊQUE demande si cela pourrait être envisageable à Saint-Germain-en-Laye.

Enfin, compte tenu de la construction du budget de fonctionnement, il pense que les arbitrages sans doute peuvent être réalisés, grâce à la politique d'emprunt menée les précédentes années qui reste la variable d'ajustement, avec une enveloppe pouvant se situer entre 10 et 12 M€.

S'agissant de l'investissement, et alors que son Groupe en a peu parlé puisque ce n'était, paraît-il, pas le sujet, Monsieur LÉVÊQUE rappelle son attachement au dossier d'éco-quartier de la « Lisière Pereire ». Il rappelle également que ce terme d'éco-quartier ne doit pas rester seulement un titre, mais doit aussi avoir une réalité dans le projet. La Ville étant aujourd'hui à la recherche de partenaires, Monsieur LÉVÊQUE en profite pour dire que son Groupe sera attentif au nombre de logements sociaux qu'il estime, par rapport à la Ville et aux attentes, aux alentours de 90, en plus de la résidence étudiante, avec des surfaces petites et moyennes en logements, des activités diverses, voire une pépinière d'entreprises qui serait la bienvenue. Il reconnaît que ce dossier en 2013 n'en sera qu'à son début, mais c'est cette année et l'année suivante qu'il prendra véritablement forme.

Ensuite, Monsieur LÉVÊQUE s'interroge quant aux travaux prévus sur le bâtiment de la rue d'Alsace pour l'accueil du PRES. Il tient à signaler d'ores et déjà que son Groupe serait extrêmement défavorable à une vente ultérieure de ce bâtiment et souhaite que celui-ci demeure dans le patrimoine de la Ville. Ainsi, une convention d'utilisation pourrait s'établir en 2014 pour le Pôle de Recherche d'Enseignement Supérieur de l'Institut d'Etudes Politiques, avec une recette financière bien évidemment pour la Ville.

À la lecture des projets, Monsieur LÉVÊQUE note également l'absence d'un budget significatif en fonction des décisions du PSG, quelle que soit sa décision. Si le PSG retient le projet défendu par la Ville, il a été indiqué que celle-ci devrait prendre à sa charge la dépollution du site et des terrains où, pendant des années effectivement, ont été épandus des produits polluants. Si la Direction du PSG retient un projet hors de Saint-Germain-en-Laye, il faudra lancer des réflexions ou des études sur le devenir du Camp des Loges. Dans les deux cas, il lui semble que des sommes sont à prévoir.

Pour terminer, son Groupe a constaté, dans le cadre des circulations douces et du plan vélo, enfin le rattrapage progressif de la zone 30 avec double sens cyclable dans le secteur sauvegardé. Il se réjouit également de l'apparition des 78 places supplémentaires pour le parking vélo au RER. Aussi, il lui semblerait intéressant de coordonner l'arrivée de ces nouvelles places avec la répression pour mauvais stationnement et ne pas anticiper l'un par rapport à l'autre. Par ailleurs, Monsieur LÉVÊQUE demande pourquoi la Municipalité n'a pas fait étudier et porter par la Ville pour des logements sociaux l'ancienne maison de retraite Bon Repos en vente par l'hôpital.

En conclusion, le Groupe de Monsieur LÉVÊQUE souhaiterait que soient analysés et un peu approfondis les quelques points qu'il vient de mettre en valeur. Il ne souhaiterait pas que Monsieur le Maire se positionne sur ses propos dès ce soir, mais accepte de prendre le temps d'examiner un certain nombre de ces propositions et remarques. Il lui semble qu'en faisant de la sorte, la Municipalité appliquerait les recommandations de Bercy en faveur d'un débat de qualité sur l'orientation budgétaire de la Ville.

Monsieur le Maire ne résiste pas à dire à Monsieur LÉVÊQUE qu'il est piquant de l'entendre parler de Bercy et veut croire qu'un changement s'est produit. Il assure ne pas avoir la mémoire courte, contrairement à lui, et constate de la nouveauté dans les propos de ce dernier, avec la naissance d'un début de sens de la responsabilité financière. Monsieur le Maire ne saurait trop lui conseiller de continuer dans cette voie. Il constate à ce sujet que Monsieur LÉVÊQUE s'est montré moins dépensier que les années précédentes, se souvenant qu'il comptait avec plaisir les dépenses nouvelles enfilées comme autant de perles sur un collier. Monsieur le Maire se réjouit de voir que celui-ci s'est montré cette fois beaucoup plus raisonnable, et lui en donne acte, et pense qu'il est dans le bon chemin.

Il juge ensuite le ton de cette intervention comme quelque peu primesautier eu égard à la gravité de la crise actuelle. Monsieur le Maire préfère toutefois celui-ci à un ton agressif et remercie Monsieur LÉVÊQUE pour l'absence d'agressivité dans ses propos. Aussi, outre le fait qu'il a été très heureux d'entendre ce dernier se recommander de Bercy, Monsieur le Maire a été encore plus heureux de l'entendre parler pour la première fois de la nécessaire réduction des déficits publics, signe que tout peut arriver.

Monsieur le Maire note ensuite que Monsieur LÉVÊQUE appelle à ne pas rejeter la solidarité et se dit pleinement en accord avec cette formule. Cependant, pour lui, elle est de la responsabilité de l'État. Celui-ci étant impécunieux, il se sert directement dans les poches des collectivités locales, à l'inverse de ce qui a pu se faire par le passé. Il y voit là une nouveauté extrêmement dangereuse. Monsieur le Maire explique qu'il est toujours possible d'aller plus loin dans la solidarité, mais rappelle aussi que la France souffre déjà d'une dépense publique parmi les plus élevées au monde. Faudrait-il aller encore au-delà ? Pour lui, c'est un point qui très clairement le distingue de Monsieur LÉVÊQUE. Enfin, il estime que la Ville n'a pas à rougir en matière de solidarité avec le repas à un euro. Monsieur LÉVÊQUE propose-t-il un repas gratuit ou à 10 centimes d'euro ?

En ce qui concerne le patrimoine immobilier, Monsieur le Maire assure que les éléments inutiles seront pratiquement tous vendus d'ici la fin de l'année 2013. S'il restait encore quelque équipement inutile, il aurait naturellement l'occasion d'en présenter la liste au Conseil Municipal pour cession.

Se qualifiant de grand pragmatique, Monsieur le Maire s'interroge sur la valeur d'un ratio non titulaires/titulaires compris entre 25 et 27 %. Il se borne à constater l'existence de besoins et de volontés différentes, certains souhaitant être titularisés et d'autres non. En revanche, la Ville poursuivra son effort de titularisation ou de « CDIisation » lorsque cela est possible. C'est un effort constant, surtout en cette période de disette financière et de restriction du pouvoir d'achat.

Ensuite, Monsieur le Maire a cru comprendre, bien que Monsieur LÉVÊQUE l'ait formulé de manière beaucoup plus prudente, que celui-ci proposait de réduire un peu les heures supplémentaires. Il y voit, encore une fois, le début d'un sens de la responsabilité.

En revanche, concernant le fait que la Ville aurait loupé des effets d'aubaine d'intercommunalité, Monsieur le Maire s'inscrit en faux. Les intercommunalités ont coûté à leurs concitoyens, ainsi que le démontre le rapport de la Cour des Comptes. Il pense que Saint-Germain-en-Laye figurera, il est vrai, parmi les derniers, mais il y a des raisons objectives pour expliquer cela, propres à l'Île-de-France. En tout état de cause, la Ville essaiera de faire une intercommunalité qui ne coûte pas.

Notant que Monsieur LÉVÊQUE a évoqué évidemment, c'est une antienne, la taxe foncière, Monsieur le Maire répète que la Ville aime le principe de propriété et est heureuse lorsque les habitants peuvent y accéder. Elle n'a non seulement pas l'intention de pénaliser les propriétaires, mais adopte aussi une position très mesurée et modeste sur le plan fiscal à l'égard des locataires. Quant au lien à permis de construire-modification de la fiscalité en cas d'amélioration du logement, il existe partout, dans toutes les communes. En effet, les villes sont obligées de transmettre aux services fiscaux les permis de construire lorsqu'il y a amélioration. Il rappelle que la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) présidée par Monsieur SOLIGNAC, très efficace, se rend sur place pour examiner les principaux dossiers, avant d'établir un rapport. Celui-ci est examiné par une Commission indépendante de concitoyens nommés par le Préfet, en présence des services fiscaux qui procèdent aux réajustements.

Concernant l'éco-quartier, Monsieur le Maire note que Monsieur LÉVÊQUE a dressé une « shopping-list » de ce qu'il aimerait voir. Il avoue qu'il aimerait, lui aussi, voir s'implanter dans ce quartier beaucoup de choses. Dans la réalité cependant, l'équipe municipale se bat tous les jours, dans un contexte particulièrement difficile qui incite beaucoup d'entreprises à la procrastination.

Monsieur le Maire indique ensuite qu'il n'y a pas de vente prévue du PRES. Il signale par ailleurs qu'il ne s'agit pas du PRES de l'IEP, mais plutôt l'inverse. Le PRES est en réalité la matrice qui permettra, entre autres projets, d'accueillir l'Institut d'Études Politiques.

Sur le budget du PSG, Monsieur le Maire affiche sa prudence, face à certains dires de la presse qu'il qualifie de bêtises. Il rappelle que la décision ne sera pas prise en France, mais à Doha et il est par conséquent très difficile aujourd'hui d'anticiper cette décision. En tout état de cause, la Ville se battra jusqu'au bout pour conserver le centre d'entraînement du PSG. S'il reste à Saint-Germain-en-Laye, elle devra s'entendre avec la Ville de Paris, comme cela fut le cas pour l'utilisation des terrains de Triel-sur-Seine et d'Achères. Une convention devra être établie et est en cours de rédaction. Toutefois, Monsieur le Maire précise qu'il ne préfère pas anticiper aujourd'hui et inscrire dans des budgets des éléments qui ne se réaliseront pas demain.

Enfin, Monsieur le Maire signale que la maison de retraite Bon Repos n'est pas exactement en vente. L'hôpital a l'intention de la vendre et la Ville souhaite trouver un opérateur pour y réaliser une résidence étudiante, à proximité de Sciences Po. La maison de retraite sera pour sa part reconstruite à côté de Ropital Anquetin.

En préambule, Monsieur BLANC rejoint la remarque de Monsieur LÉVÊQUE sur la proximité entre la Commission et le Conseil Municipal. Il en ajoute une autre également de forme sur le document remis qui est de qualité, même s'il est à son sens moins riche que les années précédentes, notamment en termes de données chiffrées.

Sur le fond, Monsieur BLANC note que les orientations budgétaires proposées au débat ne comportent pas finalement de nouveautés notables. Elles s'inscrivent, de manière logique, dans la continuité de la politique menée depuis plusieurs années. Il reviendra pourtant plus tard sur un certain nombre de manques qui auraient pu utilement enrichir les discussions.

En revanche, ce qui est clair et a été parfaitement souligné, c'est qu'un certain nombre de contraintes externes vont peser durablement sur les finances de la commune, à l'image de la baisse tendancielle de la DGF, que Monsieur le Maire estime à 2 % pour l'année 2013, et de la contribution de la commune aux deux fonds de compensation que sont le FNGIR et le FPIC pour un montant estimé à terme à 2 M€, avec un manque à gagner qui pèsera donc à hauteur de 2,2 M€ sur les recettes de la commune en 2013. À ces contraintes externes, s'ajoute une baisse prévisionnelle des recettes des droits de mutation, ainsi que cela a été indiqué en Commission, droits de mutation que Monsieur le Maire avait jusqu'à présent volontairement sous-budgété, puisqu'ils constituaient une marge de manœuvre financière que celui-ci conservait à sa main. Si la barre est effectivement fixée à hauteur de 2 M€ et que les droits constatés sont conformes aux prévisions, il est clair que cette marge financière n'existera plus, ce qui constitue naturellement un autre manque à gagner par rapport aux 2,2 M€ de baisse des dotations de l'État. Par ailleurs, une autre contrainte externe pèse sur le budget de fonctionnement, à savoir l'augmentation structurelle des dépenses de fluides, même si, conjoncturellement, quelques effets de prix ou de volume peuvent jouer en faveur de la Ville.

Face à ce contexte contraint, pour ne pas dire plus, Monsieur BLANC constate que le premier choix de la Majorité municipale est de ne pas augmenter les taux d'imposition. Son Groupe en prend acte, estimant qu'il ne fallait pas en effet ajouter à la politique de fiscalité punitive, et Monsieur BLANC n'hésite pas à le dire, mise en place par le Gouvernement et qui produira son plein effet en 2013, une hausse de la fiscalité à la main de la commune qui aurait encore davantage pesé sur le pouvoir d'achat. À cet égard, il continue à affirmer que la hausse des taux votés en 2011 n'était ni opportune ni justifiée. Monsieur le Maire connaissant la position du Groupe de Monsieur BLANC, celui-ci ne changera pas d'avis tant que la capacité d'autofinancement dégagée sur le budget de fonctionnement et la capacité d'emprunt se situeront aux niveaux actuels.

Le deuxième choix porte sur la maîtrise des dépenses de fonctionnement, notamment de masse salariale, dans un contexte de moindres recettes et de dotations. Monsieur BLANC indique qu'il reviendra un peu plus tard sur ce point. Le troisième choix a trait à la poursuite des investissements en les maintenant à leur niveau antérieur de 2012 et en exploitant les opportunités bancaires du moment. Enfin, la Majorité municipale, dans son quatrième choix, souhaite compenser la baisse des recettes en rationalisant le parc immobilier de la Ville, en particulier en procédant à des cessions qui seront vraisemblablement les dernières, puisque la Ville ne dispose plus de patrimoine pour les années à venir pouvant faire l'objet d'opérations identiques.

Plutôt que de commenter ces orientations au risque d'être redondant par rapport aux interventions des années précédentes, Monsieur BLANC souhaiterait approfondir certains points au travers de questions non abordées en Commission. La première porte sur la maîtrise des charges de fonctionnement. Son Groupe ne peut naturellement que souscrire à l'engagement de mieux les maîtriser, à supposer que ce plan d'économies soit connu et détaillé. Il note qu'en page 17 du document est mentionné l'objectif de contraindre l'évolution des charges de fonctionnement et demande quels sont les grands postes sur lesquels la Ville souhaite faire porter l'effort en 2013.

La deuxième question concerne la forte maîtrise des charges de personnel. Il est indiqué d'ailleurs, à ce titre, que la dépense de personnel par habitant est inférieure à la strate de référence. Certes, cet indicateur a néanmoins ses limites. Ainsi, à supposer que l'on externalise chaque année un certain nombre de services, on verra l'indicateur baisser artificiellement. Par rapport à 2012, la question que se pose son Groupe est plutôt de savoir si les effectifs communaux sont enfin précisément comptabilisés et si la budgétisation prévisionnelle de la masse salariale est fiabilisée. Enfin, Monsieur BLANC propose de comparer les charges de personnel par grande famille de poste pour essayer d'aller au-delà d'une analyse macro qui a son intérêt, mais n'est pas suffisante. Là aussi, il demande quelles sont les mesures que la Majorité municipale compte engager de manière précise pour maîtriser les charges de personnel.

La troisième question porte sur les dépenses d'équipement, stabilisées à hauteur de 22,5 M€, dont Monsieur le Maire fait une priorité 2013. Monsieur BLANC souhaite savoir quel est le taux de réalisation fixé, en particulier pour limiter les reports constatés chaque année, problème récurrent auquel il conviendrait, selon lui, de répondre a minima en fixant un objectif initial de réalisation à atteindre car, faute d'objectif, la Ville continuera à subir les reports et à les constater a posteriori. Il ajoute d'ailleurs, à ce titre, qu'en prenant les reports, si on sait que ceux-ci sont de l'ordre de 4 à 6 M€ par an, et en les appliquant aux investissements 2013, la Ville se situera à un niveau d'investissement comparable à celui de 2007, autour de 17 à 18 M€.

Le Groupe de Monsieur BLANC s'interroge ensuite sur la programmation pluriannuelle des principales opérations qui, pour lui, n'est pas aussi complète que les années précédentes. Constatant que les montants d'investissement de la dalle du Bel Air sont calibrés à hauteur de 5,5 M€ en 2013, soit près de 40 % des montants planifiés pour les deux années 2013 et 2014, il demande si la Ville sera vraiment, et Monsieur le Maire est-il optimiste de ce point de vue là, en mesure d'engager ces sommes pour 2013, sachant que les travaux de dalle du Bel Air ne commenceront vraisemblablement pas avant cet été. Il souhaiterait ensuite connaître le coût consolidé global de l'opération gymnase des Lavandières, ainsi qu'il en a exprimé la demande en Commission. Il demande également s'il est possible de préciser l'estimation du coût annuel de fonctionnement de cet équipement. Par ailleurs, il lui semble que certains investissements initialement prévus pour 2013 sont décalés en 2014, comme le tennis du Bel Air ou une partie de la Rampe des Grottes, ou alors n'apparaissent-ils pas dans la PPI ? Ces décalages, qui peuvent probablement se justifier, sont-ils liés à l'arrivée du PRES budgété à hauteur de 1 630 000 € sur les années 2013-2014 ?

Concernant les franges ferroviaires, Monsieur BLANC note que la décision de la Ville de gérer cette opération en régie induira forcément des coûts de dépollution et de viabilisation des parcelles. Il demande si ceux-ci sont intégrés dans les 420 000 € indiqués dans la PPI.

Enfin, et c'est davantage une observation critique qu'une question, Monsieur BLANC se dit frappé par le fait qu'aucun nouveau projet ne figure dans les orientations pour 2013, à l'exception du PRES, alors que pour n'en citer que deux, sur les transports et la piscine, il y a incontestablement des investissements à engager. Il considère que le moment est venu de le faire, avant d'être coincé à la fois par la baisse des dotations et les prélèvements complémentaires. Monsieur BLANC note que l'endettement de la Ville est faible et les charges financières sont minimales, avec des taux très bas actuellement. Pour son Groupe, la Ville manque là d'une fenêtre de tir et d'opportunité, non pas seulement pour 2013, mais également pour 2014.

Pour terminer, le Groupe de Monsieur BLANC est étonné de voir que le document ne contienne aucun élément sur la future intercommunalité. Il demande quels investissements la Ville envisage-t-elle de réaliser en commun avec ses voisins, concernant par exemple la piscine, le centre technique municipal, les équipements culturels et sportifs. Il lui semble que cette approche aurait pu utilement éclairer et enrichir le débat.

Monsieur le Maire confirme que la Ville doit aujourd'hui faire face à des contraintes durables, qu'aucun élu n'a contestées jusqu'à présent. Il refuse par ailleurs de revenir sur la polémique entourant les hausses d'impôts de 2011, si ce n'est pour rappeler qu'à cette date, la Ville avait perdu la taxe du Syndicat Interdépartemental d'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP) et devait prendre en charge 80 berceaux de crèche supplémentaires. Or, ces nouveaux berceaux demandent un financement nouveau.

S'agissant des autres questions posées par Monsieur BLANC, Monsieur le Maire évoque en tout premier lieu la capacité d'autofinancement. Il admet que c'est bien à ce niveau que se trouve la faiblesse de Saint-Germain-en-Laye, car sur la plupart des autres ratios financiers, la Ville se classe parmi les meilleures. Monsieur le Maire ne partage donc pas l'avis de Monsieur BLANC concernant un excédent d'autofinancement. Pas plus qu'un ménage, une ville qui n'a pas d'épargne ne peut investir. Elle s'endetterait alors rapidement. Il y a donc clairement un désaccord entre la Majorité municipale et le Groupe de Monsieur BLANC sur cette question. L'autofinancement est sain et celui de Saint-Germain-en-Laye mériterait plutôt d'être développé, contrairement à l'endettement. Cependant, Monsieur le Maire remarque que la capacité d'autofinancement constitue également une variable d'ajustement.

Il explique ensuite qu'en matière de maîtrise des dépenses de fonctionnement, les instructions budgétaires données visaient une réduction de 1 %, chaque Maire-adjoint et responsable de budget pouvant jouer sur différentes lignes pour atteindre cet objectif, qui a été plus ou moins rempli. Les effectifs communaux et la masse salariale sont stabilisés, après une année où les remplacements sur un certain nombre de postes avaient été mal anticipés. Ceci avait amené à surestimer l'évolution de la masse salariale, mais ce cas de figure ne s'est produit qu'une fois sur plus de dix ans.

En ce qui concerne les taux de réalisation des investissements, Monsieur le Maire pense que l'on ne peut pas fixer un objectif global. Dans la réalité du terrain, cela n'a pas de sens. La Ville se fixe des objectifs, opération par opération. Pour revenir sur les propos de Monsieur BLANC concernant le Bel Air, il pense qu'au lendemain d'une réunion importante avec l'architecte, les travaux effectifs pourront commencer le 15 juin, sachant que la mise en place du chantier débutera environ un mois avant cette date. Ce calendrier devrait donc permettre de tenir les objectifs fixés dans la PPI. En tant que démocrate, Monsieur le Maire se refuse cependant de s'engager au-delà de 2014, ne voulant pas anticiper sur ce qui se passera après les élections municipales.

S'agissant du gymnase, le coût annuel de fonctionnement n'est pas encore connu. L'instruction qu'il a donnée est qu'un maximum de synergies doit avoir lieu entre le nouveau gymnase des Lavandières et l'actuel gymnase du COSEC, avec notamment l'idée d'essayer de ne pas recruter de gardien supplémentaire. Un débat est en cours avec les services, ainsi qu'avec Monsieur PIVERT. Sans préjuger de ce qui sera décidé, il précise que s'il doit y avoir recrutement, il n'y en aura de toute façon qu'un seul.

Monsieur le Maire admet ensuite le fait que certains investissements sont décalés, ce qu'il estime logique au regard du contexte de crise actuel. C'est justement grâce à la PPI que la Ville a une programmation et une bonne anticipation. Ainsi a été décalé le réaménagement du bâtiment Henri IV, avec des travaux qui débiteront en 2013 si cela s'avère possible ou 2014, de même qu'a été légèrement décalée l'opération de la Rampe des Grottes. Par ailleurs, il précise que les coûts de dépollution ne sont pas pris en compte dans l'estimation pour la dépense des franges ferroviaires.

Monsieur le Maire explique également qu'il n'apprécie guère la dette. Il rappelle que celle-ci augmente depuis trois ans et pense qu'il ne va pas falloir aller au-delà. En effet, la dette, ce sont les frais de fonctionnement de demain et comme Monsieur BLANC sait que les marges de manœuvre sont extrêmement étroites, Monsieur le Maire ne voit pas comment celui-ci peut inciter l'équipe municipale à augmenter encore l'endettement, d'autant que l'année prochaine, la Ville devra consacrer quelques centaines de milliers d'euros pour l'adaptation des rythmes scolaires. Par conséquent, il juge malvenue l'idée d'un endettement supplémentaire, car cela ne serait pas raisonnable.

Monsieur le Maire signale que le document soumis aux élus ne mentionne rien sur l'intercommunalité, dans la mesure où celle-ci ne prendra effet qu'au 1^{er} janvier 2014. Ce n'est qu'au printemps que les Maires concernés se prononceront sur le contenu de cette intercommunalité et son projet. Il indique cependant qu'il n'attendra pas le printemps pour donner la primeur au Conseil Municipal.

Quant à la proposition d'investir plus, Monsieur le Maire n'y est pas favorable. La Ville investit beaucoup et investira plus tard. Elle traverse actuellement une phase difficile et a déjà suffisamment d'investissements.

Enfin, il indique que la piscine fera l'objet d'une discussion dans quelques instants, à l'occasion du débat sur le syndicat la concernant. Monsieur le Maire rappelle que la piscine est le fruit d'une intercommunalité et que ce n'est pas le Maire de Saint-Germain-en-Laye qui décide.

Monsieur QUÉMARD note que les débats n'ont que peu abordé la question du « DOB vert » et va donc s'empresse d'en parler. Son Groupe considère effectivement que les orientations, cette année, ne font pas apparaître beaucoup de nouveautés. Les rubriques sont les mêmes, ce qui démontre une certaine continuité, en particulier sur le compostage qui représente deux pages et demie sur quinze.

Sur le premier point, il pense qu'effectivement s'attaquer à l'émission de gaz à effet de serre est nécessaire et partage cet objectif. En revanche, la contribution à cet objectif telle qu'indiquée dans le DOB lui paraît dérisoire. En effet, que représente une « Zoé » par rapport aux centaines de véhicules bloqués soir et matin ? Avec les chiffres donnés sur la dépense en CO₂, cela semble bien mal dimensionné. Monsieur QUÉMARD évoque ensuite le bilan carbone de la Ville, seul domaine sur lequel Monsieur le Maire peut intervenir. Il pense qu'une vision d'ensemble, à l'échelle de la commune entière, dans cette lutte contre ces émissions permettrait de mieux apprécier la question. Il s'agirait en particulier, comme déjà demandé, d'impliquer plus les habitants dans ces mesures.

Concernant le point n° 2, à savoir les circulations douces, Monsieur QUÉMARD demande si la Ville envisage de se rattacher à un système de type Vélib', en particulier dans le cadre d'une intercommunalité, même si celle-ci ne prendra réellement forme qu'en 2014. Il serait intéressant de mener une discussion avec les communes voisines, afin de dégager un accord.

Abordant le point n° 3 relatif aux fluides, il déplore personnellement, là encore, toujours l'absence de mention sur l'éclairage urbain, son cheval de bataille. Monsieur QUÉMARD signale qu'il n'abandonnera pas cette question, puisque Monsieur le Maire a indiqué l'an dernier que ceci n'était pas rentable et était très long. Aussi, il s'est renseigné et tient à disposition tous les documents. Selon les chiffres disponibles, le passage de lampes HPL 125 Watts à des LED 28 permet un éclairage égal, voire supérieur de 10 LUX au lieu de 6,8 LUX et un gain sur les dépenses d'énergie de 78 %. Le coût s'élève donc à 75 € par lampe, avec une durée de vie de 60 000 heures, soit 15 ans, et une garantie de 10 ans. Monsieur QUÉMARD pense que ce genre de mesure mériterait d'être étudié. Renseignement pris auprès des fournisseurs, en cas de remplacement complet de luminaires, le retour sur investissement est de l'ordre de trois à six ans. Il rappelle à ce propos qu'une directive européenne (directive EUP) s'apprête à interdire en Europe la commercialisation des lampes à vapeur de mercure en avril 2015. Le décret correspondant à l'article 173 de la loi Grenelle 2 vise par ailleurs à réduire les nuisances lumineuses et les consommations d'énergie des installations en éclairage extérieur, en particulier pour la voirie. Monsieur QUÉMARD souligne l'importance de dossier et estime qu'il mérite mieux qu'un rejet d'un revers de main.

Enfin, il s'étonnait de l'absence de mention concernant la thermographie aérienne dans le « DOB vert », mais note avec grande satisfaction avoir reçu ce soir un document faisant état d'une communication autour de cette opération. Pour lui, c'est un exemple d'implication de la population sur ces problèmes de bilan carbone et de consommation de CO₂. Cette initiative est intéressante et démontre l'intérêt d'élargir et de mieux impliquer les habitants dans ce développement durable, cette maîtrise et cette efficacité énergétique indispensables.

Pour terminer, Monsieur QUÉMARD aborde un point qu'il juge plus grave peut-être. Il rappelle que, l'an dernier, il avait demandé à pouvoir disposer d'indicateurs et d'objectifs chiffrés, ce à quoi Monsieur le Maire avait affirmé être d'accord avec lui sur les trois points présentés. Monsieur QUÉMARD constate malheureusement que le « DOB vert », cette année, n'inclut aucun de ces éléments. Aussi, il souhaiterait en parler et voir apparaître quelques chiffres et indicateurs dans le document.

S'agissant de l'équipement en véhicules propres, Monsieur le Maire explique qu'aucune « Zoé » n'a été livrée à ce jour aux collectivités. Il signale que ni l'autonomie ni la fiabilité de ces véhicules aujourd'hui ne sont assurées. C'est donc un pari. Monsieur le Maire rappelle également qu'il y a dix à quinze ans, la Municipalité s'était déjà lancée dans des premiers véhicules électriques, mais a abandonné au bout de quelques temps.

Monsieur QUÉMARD explique effectivement avoir eu l'occasion, dans une autre commune, de décider de l'achat de trois véhicules électriques et d'essayer de les revendre trois ans après.

Monsieur le Maire pense que la prudence par conséquent s'impose, mais que la volonté est là. Si les résultats sont concluants, l'usage de ces véhicules électriques sera développé.

Concernant le système Vélib', Monsieur le Maire explique que les études réalisées, prenant en compte notamment la réalité des coûts d'un Vélib' à Paris, la taille de Saint-Germain-en-Laye et l'existence d'un gros thalweg ont amené à la conclusion qu'un tel système n'est malheureusement pas souhaitable. Même dans le cadre d'une intercommunalité, un tel système ne serait pas plus viable. En revanche, le réseau vélo sera développé et la Ville s'interroge sur la possibilité de locations de vélos au travers de systèmes plus simples que le Vélib'.

S'agissant du plan climat territorial, il va se prolonger de façon à ce que le bilan carbone ne soit pas limité à la Mairie, mais élargi au territoire. Il est bien connu notamment que la nationale 184 et la nationale 13 représentent de très gros émetteurs de carbone et que la forêt est un puits à carbone. Des mesures seront cependant réalisées pour mieux cerner la réalité. Monsieur le Maire explique également que la Ville compte bien impliquer les habitants, mais note qu'en temps de crise, la population est malheureusement plus attachée à son pouvoir d'achat qu'à investir sur le développement durable. Pour autant, la Ville ne compte pas relâcher ses efforts.

Concernant l'éclairage urbain, Monsieur le Maire indique qu'il n'est pas possible de remplacer un candélabre à la fois, mais plusieurs dizaines à la fois, de même qu'il n'est pas possible de changer une lampe à la fois. Cela induit des dépenses importantes et si cela était possible, la Ville le ferait. Pour autant, il demande à Monsieur QUÉMARD d'avoir la gentillesse de lui faire parvenir les documents dont il fait état. Monsieur le Maire les communiquera aux services qui sont bien informés sur ces sujets et qu'il a déjà sollicités à plusieurs reprises, mais ceux-ci ont toujours montré beaucoup de réticence. Peut-être les données de Monsieur QUÉMARD permettront-elles de les convaincre ?

S'agissant de la thermographie, les indicateurs existent, mais la Ville ne dispose pas encore de recul suffisant pour les publier. En revanche, une brochure, qui a eu beaucoup de succès, a été largement diffusée et est à la disposition des personnes qui le souhaitent.

Aucune autre remarque n'étant formulée, Monsieur le Maire propose de clore ce débat.

Le Conseil Municipal prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'année 2013.

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA CONSTRUCTION
ET LA GESTION D'UNE PISCINE
(SICGP)**

En préambule, Monsieur le Maire indique qu'il ne souhaite pas commenter le document remis aux élus, dans la mesure où chacun peut le lire. En effet, la paraphrase n'apportera que peu au débat. Il préfère se concentrer sur les travaux et leur calendrier qui est le point fondamental.

Il rappelle qu'un premier groupe de travail à la piscine s'est mis en place en 2006 mais, faute d'accord des Maires, il n'a rien donné. En 2009, le Comité piscine, qu'il a l'honneur de présider, a lancé une étude avec la société ISC pour un audit complet de l'établissement, de façon à regarder s'il était toujours aux normes, quels étaient le contexte concurrentiel et les principaux manques et comment il pourrait évoluer.

En 2011, les conclusions de cet audit ont été remises en cause, un certain nombre de Maires estimant que le projet présenté par le cabinet d'audit était trop ambitieux. Monsieur le Maire rappelle que deux communes adhérant au syndicat disposent de leur propre piscine, à savoir Le Pecq et Marly-le-Roi. Ceci a donc généré de longs et parfois difficiles débats, auxquels Monsieur PIVERT a participé assidûment. Certaines communes souhaitaient une solution a minima, tandis que d'autres, parmi lesquelles figure Saint-Germain-en-Laye, souhaitaient suivre les conclusions de l'audit et plaidaient même pour la réalisation d'un bassin nordique. Celui-ci aurait en effet constitué une nouveauté dans la région.

Au final, conformément aux principes démocratiques et chaque Maire étant souverain, un accord est intervenu un peu avant l'été, après moult débats. Un programme de travaux a ainsi été acté et une étude de programmation détaillée sera lancée à la fin de l'année. Ce programme concerne le gros œuvre, les revêtements de sol, l'étanchéité, les menuiseries intérieures, le traitement de l'eau, un point extrêmement important qu'est la ventilation, le chauffage, l'eau chaude sanitaire, les peintures, charpentes et faux-plafonds, ainsi que l'électricité. Le dossier de l'accessibilité PMR sera également revu. Un certain nombre d'entités fonctionnelles seront traités, les espaces verts, les parties bétonnées et les pédiluves, c'est-à-dire les espaces extérieurs. Quelques jeux d'eau extérieurs seront créés. Les vestiaires, les douches, les accès et l'escalier seront entièrement refaits et un mur aquatique sera créé. Monsieur le Maire explique que des ailerons seront placés afin de couper la piscine en deux ou en trois, ce qui permettra de couper les lignes de nage en plusieurs parties lorsque les activités ne nécessitent pas des lignes entières. Ainsi, le mur aquatique permettra de mieux utiliser la piscine en cas d'utilisations multiples.

Parmi les travaux non retenus, il cite le bassin nordique, le remplacement des baies vitrées ainsi qu'un certain nombre de propositions coûteuses avec des temps de retour élevés d'optimisation énergétiques. Monsieur le Maire rappelle tout de même que les chaudières ont été complètement changées et sont performantes. Ces travaux seront donc renvoyés à une étape ultérieure s'ils ont lieu.

Le coût total des travaux s'élève à 12,5 M€, en intégrant la TVA, les aléas et l'assistance à maîtrise d'ouvrage. Les recettes s'élèvent à 5,7 M€, avec le FCTVA, les subventions du Conseil Général des Yvelines et du Conseil Régional d'Île-de-France. Le reste à la charge du syndicat serait de l'ordre de 6,8 M€, financés pour l'essentiel par un emprunt sur 15 ans.

Le lancement du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage est prévu en janvier 2013 et la sélection du candidat doit intervenir en juin. La préparation des marchés doit s'étaler sur la fin 2013, tandis que le choix des entreprises est prévu pour les premier mois de 2014. Les travaux devraient attendre octobre 2014, de sorte à laisser passer la période estivale qui rapporte le plus.

Enfin, Monsieur le Maire ajoute qu'une réflexion sera menée concernant les fermetures de l'établissement, qui seront limitées au maximum. Il est possible de retenir une solution intégrant plusieurs fermetures de courte durée, la première devant intervenir entre octobre 2014 et juin 2015. Il sera peut-être nécessaire de louer un bassin hors sol pendant cette période de fermeture. Monsieur le Maire indique également que les Maires concernés ont souhaité éviter toute surenchère dans ce domaine face aux autres communes environnantes, puisque Houilles, Sartrouville, Maisons-Laffitte, Mantes-la-Jolie et éventuellement Poissy ont également des projets importants de modernisation de leurs piscines.

Monsieur PÉRICARD prend bonne note des travaux. Il revient tout de même sur un point important, à savoir que l'équilibre financier d'exploitation, hors dotations et recettes fournies par les collectivités locales, est de plus en plus précaire. Depuis plusieurs années, les recettes d'exploitation de la piscine et du centre de remise en forme sont en diminution, d'où les travaux, ainsi que le montrent les chiffres figurant dans le rapport. Aussi, à l'appui de ces travaux, Monsieur PÉRICARD pense qu'il sera impossible de passer outre une réflexion plus globale sur la politique d'offre de cet équipement. Monsieur le Maire ayant rappelé la forte concurrence aux alentours, on verra comment Poissy sera amené à prendre une décision dans le cadre de sa future intercommunalité, tandis que Maisons-Laffitte a réhabilité son équipement. Par conséquent, si on veut pérenniser la piscine, il faudra que le Conseil Municipal actuel ou celui qui succèdera réfléchisse sur son devenir et son dimensionnement.

Pour surmonter les désaccords auxquels Monsieur le Maire a été confronté avec les autres collectivités locales partenaires, essentiellement Le Pecq et Marly-le-Roi, il faudra se demander également si les équipements nautiques de ces trois communes ne seront pas amenés à fonctionner ensemble dans un cadre intercommunal. Certes, ces pistes sont à explorer, mais le cadre de fonctionnement a empêché de dimensionner l'équipement comme la Ville souhaitait le faire. Aussi, il pense qu'à l'avenir, il faudra éviter ces blocages.

S'agissant du fonctionnement interne de la piscine, Monsieur PÉRICARD remarque que le rapport mentionne à deux reprises un nombre important d'arrêts maladie de longue durée, ainsi que des modifications et des changements dans la Direction. Il demande s'il s'agit d'une tendance de fond ou si la Direction opérationnelle de la piscine est maintenant stabilisée.

Monsieur le Maire rappelle tout d'abord que lors des 18 premières années, aucun effort budgétaire n'a été demandé aux collectivités gestionnaires de la piscine. Il le regrette quelque peu, notant qu'après une longue période de stabilité, sous l'influence de la hausse régulière des charges et de mauvaises années sur le plan climatique, la donne a changé. À ce sujet, Monsieur le Maire revient sur l'affirmation de Monsieur PÉRICARD laissant entendre que la piscine ne parvient plus à atteindre l'équilibre financier. En effet, les déséquilibres constatés sont liés à de très mauvaises conditions climatiques, puisque c'est l'été qui détermine la qualité de la saison pour la piscine, ce qui se vérifie moins pour le centre de remise en forme. Par conséquent, la politique suivie par ses prédécesseurs, puis par lui-même, a consisté à maintenir le service sans augmentation de l'effort des communes pendant des années, puis la remise à niveau est devenue inéluctable. Monsieur le Maire pense que les contribuables, en tout cas, en ont profité.

Revenant ensuite sur les propos de Monsieur PÉRICARD, qui faisait état de blocages, il rejette ce terme et estime que l'attitude des autres communes était légitime. Lorsque l'on entre dans le cadre d'une intercommunalité, il faut apprendre, selon lui, à ne pas considérer que ses propres intérêts et comprendre les difficultés des autres. C'est ainsi que l'on peut surmonter ces dernières. Cela a pris un peu de temps, mais Monsieur le Maire pense être parvenu à une solution qui reflète bien ce que sera la collaboration future, puisque six des sept communes du syndicat se retrouvent dans la même intercommunalité, à l'exception du Vésinet qui n'a pas manifesté, à ce jour, l'intention de quitter le syndicat.

Concernant les arrêts de longue durée, il pense que la piscine avait besoin d'une certaine reprise en main. Un nouveau Directeur a été nommé par ses soins et la gestion de la piscine a selon lui, aujourd'hui une qualité supérieure à ce qu'elle était il y a quelques années.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport d'activité.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT
DE LA BOUCLE DE LA SEINE
(SIABS)

Monsieur MAILLARD rappelle que le SIABS regroupe 14 communes (Chatou, Croissy-sur-Seine, Le Pecq, Le Vésinet et Montesson de la boucle, ainsi que Saint-Germain-en-Laye, Fourqueux, Bougival, La Celle-Saint-Cloud, Vaucresson, Marly-le-Roi, Le Port-Marly, L'Etang-la-Ville). Il est chargé de l'entretien et du fonctionnement du gros collecteur des eaux usées, y compris les eaux pluviales, gros collecteur baptisé T130 desservant l'ensemble de ces communes, qui rejoint en fin de course l'émissaire reliant Sèvres à l'usine dite d'Achères. Ce gros collecteur est soutenu par cinq postes importants de refoulement ou de relèvement et comprend divers ouvrages annexes (chambres de dessablement, déversoirs d'orage...).

Il n'a pas donné lieu en 2011 à des travaux importants, mais uniquement des travaux de curage, d'inspection ou de réparation limités. Le syndicat vit au travers d'un budget d'investissement et d'un budget d'exploitation. Les dépenses d'investissement ont atteint 2 M€ environ, tandis que les dépenses d'exploitation ont été à hauteur de 0,8 M€. Le financement du syndicat est assuré par les communes membres qui versent une taxe par habitant, qui a augmenté de 1,3 % par rapport à l'année précédente, et une taxe à la quantité d'eau transitée, qui a progressé de 10,12 % du fait essentiellement de la diminution des volumes transités. Accessoirement, une taxe additionnelle est payée par les cinq communes de la Boucle, liée à des travaux effectués entre 1998 et 2001 payés par un emprunt qui arrivera à échéance dans deux ans. Cette dernière n'assure cependant qu'une part marginale du financement.

Monsieur le Maire considère que, malgré ses interventions, le rapport du SIABS n'est pas aussi développé que les élus le souhaitent. Ses demandes n'ont pas été entendues. Cependant, il remercie Monsieur MAILLARD pour sa présentation sous un jour très opérationnel.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport d'activité.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRICITE YVELINES NORD-EST (SIDEYNE)

Monsieur CHARREAU rappelle tout d'abord quelques dates clé concernant le SEY, qui est en fait l'organisme suprême du Syndicat d'Energie des Yvelines. En 1906, la distribution de l'électricité devient une compétence communale. En 1936, est créé un fonds d'amortissement des charges d'électrification. En 1946, l'électricité est nationalisée et EDF devient le monopole. Les communes conservent la gestion des réseaux de distribution. La décentralisation augmente ensuite la compétence des collectivités locales en 1982. En 2000, alors que se prépare l'ouverture de la concurrence de la production et de la vente de l'électricité, apparaît le SEY. En 2006, la loi prévoit le regroupement des autorités concédantes à l'échelon départemental, ce qui aboutit à la création officielle du SIDEYNE. En 2007, intervient l'ouverture officielle de la concurrence du gaz et de l'électricité. Enfin, en 2010, la loi NOME prévoit une nouvelle organisation du marché de l'électricité.

Il rappelle ensuite que le SIDEYNE est un syndicat intercommunal à vocation unique. Il regroupe 13 communes (Bougival, Chambourcy, Fourqueux, Le Pecq, Le Mesnil-le-Roi, Le Port-Marly, Sartrouville, L'Etang-la-Ville, Louveciennes, Houilles, Mareil-Marly, Marly-le-Roi et Saint-Germain-en-Laye).

Monsieur le Maire précise à ce sujet qu'il s'agit de l'ensemble des communes constituant l'intercommunalité, à l'exception d'Aigremont.

Monsieur CHARREAU poursuit en précisant que le siège du syndicat est situé à l'Hôtel de Ville du Pecq. Ses missions s'inscrivent dans le cadre de l'obligation de service public qui devait être assurée par les communes, avant que cette mission ne soit confiée à ERDF au travers du SIDEYNE qui, lui, est chargé de suivre les participations d'ERDF dans toutes les opérations de modernisation des communes.

Depuis 2006, le secteur de l'énergie a prévu le regroupement en une structure unique par département. Le SEY assure cette mission. Les participations financières d'ERDF sont versées au SIDEYNE, soit directement ou soit par l'intermédiaire du SEY. Le SIDEYNE redistribue ces fonds aux communes membres au prorata des travaux réalisés. La participation financière versée aux communes est de deux ordres, à savoir l'article 8 du cahier des charges de la concession (40 % des travaux d'enfouissement) et la redevance dite R2 liée aux travaux d'enfouissement de réseau électrique et de renouvellement d'éclairage public. Monsieur CHARREAU note que ce point peut présenter un intérêt dans le cadre de la discussion qui vient d'avoir lieu, puisque le SIDEYNE dispose d'un budget illimité, qu'ERDF essaie cependant de contraindre. Ceci génère une rivalité entre les autres communes adhérentes directes du SEY par rapport au SIDEYNE, puisqu'elles constatent un déséquilibre entre le privilège exorbitant du SIDEYNE qui a un budget illimité, contrairement aux autres communes qui ont un budget limité.

Le SIDEYNE assure l'accompagnement des communes sur tout l'aspect technique des dossiers, le remboursement de la participation à ERDF et le calcul de celle-ci, qui s'avère relativement complexe. Il est financé par une redevance dite R1. Monsieur CHARREAU souligne également que les communes ne versent strictement rien à cette structure, qui ne coûte donc rien à l'habitant. La redevance R1 a diminué, car les compétences du SIDEYNE sont reprises dans le cadre du regroupement départemental par le SEY. Alors qu'aucun versement n'aurait dû intervenir au titre de cette somme, le SEY a tout de même versé 5 000 €.

En 2011, la redevance R2 reversée aux communes s'est élevée à 240 770 € et 5 000 € ont été versés au titre de R1. Monsieur CHARREAU souligne que peu de travaux ont été réalisés, car les taux d'enfouissement sont déjà élevés (98,9 % à Saint-Germain-en-Laye). Dans ce cadre, il estime que le SIDEYNE pourrait servir aux communes en tant que relais pour obtenir des subventions, le cas échéant, pour l'éclairage public auprès du concessionnaire ERDF. Monsieur CHARREAU précise que le versement des 40 % relatifs aux travaux d'enfouissement ressort d'un mécanisme complexe, en raison d'un décalage de deux ans entre la collecte des factures et le versement réalisé par ERDF. En 2011, le syndicat a ainsi perçu 46 000 €, qui correspondent pour l'essentiel au programme 2009. Les travaux de 2010, qui feront l'objet des versements 2012, se sont élevés à 2 276 000 €.

Il évoque ensuite quelques éléments marquants de l'année 2011. Le SIDEYNE a conservé son avantage sur l'enveloppe illimitée pour la participation des 40 %. Toutefois, ERDF a inscrit au programme une condition, à savoir qu'au moins 50 % des opérations inscrites au programme doivent contribuer à améliorer la qualité de la desserte, donc l'absence de coupures, et la sécurisation des ouvrages. Le montant total du programme subventionné sera limité à 600 000 € si cette condition n'est pas satisfaite. Monsieur CHARREAU précise qu'il s'agit de la seule limitation actuellement évoquée dans le cadre de la négociation avec ERDF.

Le compte administratif global fait ressortir un excédent pour l'exercice 2011 de 14 510 €. Ajouté au report antérieur de 138 780 €, il aboutit à un résultat de clôture de 153 000 €. Cet excédent permet de faire l'avance du versement des participations aux communes dans l'attente du versement des recettes par ERDF au SIDEYNE, deux ans après les travaux.

En conclusion de cette présentation, Monsieur CHARREAU indique que, lors de la dernière réunion avec ERDF, ont été évoquées les opérations Solidarité au Cœur des actions d'EDF. Il précise qu'EDF fournit de l'électricité à des tarifs de première nécessité tout à fait intéressants (Tarif Spécial de Solidarité (TSS), Fonds de Solidarité Logement (FSL)...). Ainsi, a été mise en place toute une palette d'aides pour des couples gagnant jusqu'à 1 360 € mensuels, ce qui peut concerner certains Saint-Germainois. ERDF participe de manière importante à l'électrification de la population.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport d'activité.

Monsieur le Maire indique qu'il a été saisi d'une question écrite. Il donne la parole à Monsieur LÉVÊQUE.

« Monsieur le Maire et Chers Collègues,

Depuis de nombreuses années, la Ville de Saint-Germain-en-Laye s'est engagée dans une politique active de prévention de l'affichage sauvage en mettant à disposition sur tout son territoire 112 panneaux d'affichage. Ces 112 panneaux sont répartis en trois catégories, 49 réservés à l'affichage municipal, 34 à l'affichage associatif et 29 à l'affichage d'expression politique. Cette politique a donné entière satisfaction car en effet, à la différence d'autres communes en Région Île-de-France, Saint-Germain-en-Laye évite très souvent la plaie de l'affichage sauvage qui défigure une ville.

Telle est notre surprise et notre colère d'apprendre que la Majorité municipale, sans aucune concertation préalable, a décidé de supprimer totalement 13 des panneaux destinés à l'affichage d'expression politique et n'en laissant au total que 16 sur toute la ville, les panneaux municipaux et ceux associatifs n'étant pas concernés. Comment peut-on justifier une telle décision et un tel retour en arrière ? Souhaitez-vous interdire demain tout signe visuel d'opinions politiques ? Avez-vous mesuré les conséquences éventuelles d'un retour d'un affichage sauvage pourtant bien oublié à Saint-Germain-en-Laye ?

Au-delà de cette question, nous vous demandons de revenir sur cette décision qui est une atteinte à la liberté d'expression. L'affichage d'opinions reste un des moyens privilégiés d'expression politique de notre démocratie et une liberté fondamentale ancrée dans la tradition républicaine. »

Monsieur le Maire prend la parole.

« L'affichage libre est réglementé par la loi n° 79-1150 du 29 décembre 1979 et par le décret d'application n° 82-220 du 25 février 1982 ; il est actuellement régi par les articles L. 581-13, R. 581-2 et R. 581-3 du code de l'environnement.

Pour Saint-Germain-en-Laye (catégorie de plus de 10 000 habitants), cette réglementation prévoit que la Ville dispose de 12 m² et de 5 m² supplémentaires d'affichage par tranche de 10 000 habitants, soit environ 32 m² pour 43 000 habitants.

Saint-Germain-en-Laye est équipée de 113 panneaux répartis en trois catégories : 34 pour l'affichage associatif, 50 pour l'affichage municipal et 29 pour l'affichage d'expression politique, soit environ 119,625 m² pour cette catégorie, un chiffre trois fois supérieur à celui prévu par la loi.

Pour des raisons de propreté évidente et pour éviter le gaspillage et la pollution suscités par le nettoyage fréquent, 12 panneaux ont été enlevés, soit une surface de 49,5 m².

Au terme de cette mise aux normes, il restera 17 panneaux, soit près de 70 m² pour les campagnes d'affichage d'expression politique à Saint-Germain-en-Laye, ce qui est largement supérieur à ce que prévoit la réglementation. »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h37.

La secrétaire de séance,



Marie-Christine NICOT